

Académie royale
des Sciences coloniales

SECTION DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

Mémoires. — Collection in-8°.
Tome XXXVIII, fasc. 4 et dernier.

Koninklijke Academie
voor Koloniale Wetenschappen

SECTIE VOOR MORELE EN
POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Verhandelingen. — Verzameling in-8°.
Boek XXXVIII, afl. 4 en laatste.

Six années d'action sociale au Maniema (1948-1953)

PAR

E. VERSTRAETEN

DOCTEUR EN DROIT,
CONSEILLER DE LA FONDATION SYMÉTAIN.



Avenue Marnix, 25
BRUXELLES

Marnixlaan, 25
BRUSSEL

1954

PRIX :
PRIJS: F 125

Les pages de titre et la table des matières de ce tome XXXVIII seront insérées dans le mémoire de M. l'abbé A. KAGAME, *Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*, qui paraîtra prochainement et qui constitue le fascicule 3 de ce tome.

Six années
d'action sociale au Maniema
(1948-1953)

PAR

E. VERSTRAETEN

DOCTEUR EN DROIT,
CONSEILLER DE LA FONDATION SYMÉTAIN.

Mémoire présenté à la séance du 19 juillet 1954.

A la mémoire de

STANISLAS LAUWERS,

Premier directeur de la

FONDATION SYMÉTAÏN.

Six années d'action sociale au Maniema (1948-1953)

PRÉFACE

Monsieur E. VERSTRAETEN a séjourné durant sept années au Maniema. Premier agent de la Fondation SYMÉTAÏN, dès avant la constitution formelle de cette dernière, il fut d'abord adjoint au Directeur et, au départ de celui-ci, chargé de la direction de l'ensemble des services de cette Fondation. Il est de ceux qui, ayant le plus contribué à son succès, peuvent le mieux expliquer ses activités.

Il m'a demandé de présenter son travail en exposant les raisons qui ont incité les dirigeants de la société SYMÉTAÏN à faire d'une Fondation autonome le moyen par lequel ils ont entrepris une action sociale de grande envergure auprès de la population ouvrière de leurs mines.

Pour comprendre ces raisons, il faut se pénétrer, au préalable, des circonstances de temps et de lieu qui ont recommandé que cette action soit entreprise.

Le Maniema est l'une des dernières régions du Congo qui ont attiré l'Européen. Un sol très accidenté, recouvert par une forêt très dense, une nature agressive, une population farouche et très clairsemée, des terres généralement peu fertiles.

Les gisements stannifères ont été découverts en 1930, les premières exploitations datent de 1932. La main-d'œuvre devait être recrutée au loin ; ceux qui la composaient étaient à peine arrachés à la barbarie ancestrale.

Jusqu'en 1940, les problèmes sociaux ne s'appliquaient, dans cette région, qu'à une population ouvrière relativement peu nombreuse ; ils étaient simples à ré-

soudre, il n'y eut pas de difficultés particulières à affronter.

Pendant les années de guerre, la situation changea totalement ; je ne puis mieux faire que de reproduire ici ce qu'en dit M. Stanislas LAUWERS, ancien commissaire provincial et premier directeur de la Fondation SYMÉTAÏN, dans une monographie rédigée en 1952 à l'occasion du XX^e anniversaire de la constitution de la société SYMÉTAÏN :

« La guerre avait obligé SYMÉTAÏN à porter sa production de 2.550 tonnes de cassitérite en 1939 à 6.163 tonnes en 1945 et sa main-d'œuvre indigène de 5.305 en 1939 à 14.480 en 1945. Les nouvelles recrues, généralement célibataires, avaient été incorporées selon des modalités qui ressemblaient à une mobilisation militaire ; elles avaient dû être logées dans des camps construits sous le signe de la triple économie de temps, de main-d'œuvre et de matériaux » ⁽¹⁾.

Le retour à l'économie de paix allait obliger les dirigeants de la société SYMÉTAÏN à résoudre simultanément des problèmes de deux ordres distincts :

I. Repenser entièrement le problème de l'exploitation ; y mettre en œuvre des modes opératoires s'adressant à de grands volumes de terres faiblement minéralisées, de manière à reconstituer, par l'abaissement de la limite des teneurs exploitables, les réserves de minerai appauvries par les prélèvements massifs des années de guerre.

Les problèmes de cet ordre impliquaient : la mise en place d'un dispositif puissant producteur d'énergie électrique, des travaux considérables de génie civil, une association chaque jour accrue du travailleur indigène et de l'énergie mécanique. Ces problèmes ressortissaient de l'art et du métier de l'ingénieur, ils furent résolus avec audace et efficacité par les services propres de l'entreprise.

⁽¹⁾ LAUWERS, S., Fondation Symétain (Monographie parue dans Maniema, Le pays de l'Étain, Éd. Cuypers, Bruxelles, 1952, p. 335).

II. Repenser entièrement les problèmes humains ; y mettre en œuvre les « programmes sociaux permettant » aux travailleurs de trouver à la mine des raisons de » bonheur, de progrès moral et matériel, des raisons de » rester à la mine et d'y fonder un foyer » ⁽¹⁾.

Il fallait à la fois agir vite et prudemment. Il fallait, en un minimum de temps, établir entre l'entreprise et ses collaborateurs noirs, entre le capitalisme, base juridique et financière de cette entreprise, et les prolétaires indigènes amenés par la guerre sur ses chantiers, des liens d'intérêt et affectifs qui puissent se substituer aux obligations imposées par les moyens rigoureux inhérents à l'effort de guerre. Cette action sociale, s'adressant à des hommes encore totalement imprégnés des concepts communautaires de leurs milieux coutumiers, devait, sous peine d'ouvrir la voie aux propagandes subversives, frapper les esprits par son ampleur et par son succès ; il fallait à tout prix réussir.

Nous avons, en effet, repensé les problèmes humains, nous avons cherché à définir une doctrine économique et sociale qui pût s'appliquer à notre entreprise et servir de guide à tous nos collaborateurs dans leurs rapports entre eux et dans leurs rapports avec la société.

Les principes de cette doctrine se résument comme suit :

a) L'entreprise capitaliste ne remplit réellement sa fonction que si elle poursuit autant le progrès social que le progrès technique ;

b) L'entreprise capitaliste devient un facteur de trouble quand elle ne satisfait pas à la fois et d'une manière égale :

Ses actionnaires,

Ses agents (employés et ouvriers),

Ses clients ;

(1) LAUWERS, S., *op. cit.*, p. 336.

c) Si l'une des fonctions essentielles de l'entreprise capitaliste est de donner un moyen de financer les progrès de l'équipement mécanique, l'accroissement de productivité individuelle qu'entraîne cet équipement mécanique provoque nécessairement le trouble s'il ne bénéficie pas à celui qui manie et fait produire les mécaniques, comme à celui qui les a payées.

La doctrine ainsi définie rejoint la thèse de ceux qui pensent qu'il est insensé d'augmenter la productivité individuelle en doublant le travailleur par des chevaux vapeur, si l'on n'étend pas simultanément les marchés par l'accroissement du pouvoir d'achat des masses.

Nous avons été considérablement encouragés de passer de la théorie ainsi définie à son application pratique par deux facteurs essentiels :

a) La loi a exonéré de l'impôt spécial sur les bénéfices de guerre la part de ces bénéfices affectée à des fins sociales ;

b) Nous avons eu le privilège de pouvoir constater dans notre entreprise, tant pendant la guerre que pendant les dix années qui l'ont suivie, de très importants bénéfices.

* * *

Pour passer de la théorie à la pratique, dans les conditions particulières du pays « sous développé » où sont les concessions de la SYMÉTAÏN, nous avons estimé que notre entreprise risquait d'être un facteur de trouble, si une part importante des profits qu'elle réalise n'était pas affectée à l'équipement économique et social de la production, c'est-à-dire à la mise en place de moyens de production susceptibles d'accroître le pouvoir d'achat des autochtones et d'installations accroissant leur bien-être.

En fait, la SYMÉTAÏN a consacré ses bénéfices à trois objets distincts :

- Le financement des moyens de production ;
- L'amélioration des rémunérations et des conditions d'existence de ses collaborateurs européens et africains ;
- La rémunération des capitaux confiés à l'entreprise par le public épargnant.

Dans ce partage, les 11.000 travailleurs africains de la société ont eu leur part, non seulement par l'accroissement de leurs rémunérations individuelles directes, mais aussi par l'effort social réalisé à leur profit collectif. Au stade actuel de leur évolution il faut, en effet, admettre que la manière de leur permettre de bénéficier au mieux de leur part du partage est d'en affecter l'essentiel à la création d'œuvres sociales collectives qui mettront ces travailleurs sur la voie du progrès matériel, intellectuel et spirituel et leur donneront, immédiatement, plus de santé, de joie, de confort.

« La société allait-elle réaliser elle-même cette action sociale ou allait-elle la confier à un organisme juridiquement distinct ? Devant ce problème, elle vint à considérer que la poursuite d'activités sociales à une grande échelle était peu conciliable avec l'objet d'une société de capitaux dont les actionnaires sont fondés à attendre avant tout qu'elle produise le maximum au prix de revient le plus bas. L'incorporation à ce prix de revient de dépenses d'ordre social et non directement productives, eût engendré, dans le cas de l'entreprise minière qu'est la SYMÉTAÏN, le relèvement de la teneur limite de ses exploitations, avec pour conséquence, l'écartement, au détriment de l'actionnaire, de nombreux gisements à basse teneur.

» Les dirigeants de la SYMÉTAÏN ont estimé d'autre part ne pas pouvoir négliger le facteur organique qui incite les services d'exploitation, surtout en période de faible conjoncture, à rejeter toutes les dépenses non productives et à considérer les dépenses d'action sociale comme la négation des règles économiques auxquelles ils ont à obéir. Au demeurant, il était malaisé d'asseoir sur une base durable une action

sociale dont le fonctionnement eût été étroitement tributaire des fluctuations du marché de l'étain » (1).

C'est ainsi que fut constitué le 21 janvier 1948, sous l'empire du décret du 19 juillet 1926, un Établissement d'Utilité publique dénommé « *Fondation Symétain pour l'Amélioration du Bien-Être des Indigènes* ».

Cette institution est juridiquement et de fait absolument indépendante des services de la société exploitante. Elle dispose d'un personnel spécialisé non soumis aux disciplines de l'exploitation et elle jouit d'une complète autonomie financière.

A une dotation initiale de cinquante millions de francs, sont venues s'ajouter, au cours des années, des contributions complémentaires totalisant aujourd'hui quatre-vingt dix millions, portant ainsi à cent quarante millions l'ensemble des ressources affectées par la société SYMÉ-TAIN à sa Fondation.

« Ces dotations étant prélevées sur les profits d'exercices révolus, les exigences de l'exploitation n'en sont pas affectées ; les services d'exploitation ne sont plus partagés entre le respect du prix de revient minimum et le souci d'améliorer le sort du travailleur : par ailleurs, la « Fondation » dispose dès à présent, grâce à l'importance de son avoir, du moyen de franchir des périodes de faible conjoncture, sans avoir à suspendre les éléments essentiels de son action sociale » (2).

L'autonomie ainsi accordée aux services sociaux a rendu ces services plus efficaces que s'ils n'avaient été qu'un département, parmi d'autres, de la société minière. L'action sociale ne porte, en effet, réellement de fruits que lorsqu'aux mobiles rationnels s'allient, en toutes circonstances, l'inspiration et le dynamisme de l'Idéal ; cette action ne provoque les dévouements nécessaires à son accomplissement que lorsqu'elle est désintéressée ; que lorsqu'elle offre toujours plus que ce qu'elle reçoit.

* * *

(1) LAUWERS, S., *op. cit.*, p. 337.

(2) LAUWERS, S., *op. cit.*, p. 338.

Cette préface ne serait pas complète si elle ne rendait pas explicitement et dans un mouvement du cœur, l'hommage qu'ils méritent à tous ceux qui ont œuvré ou qui œuvrent encore à la Fondation SYMÉTAÏN. Cet hommage s'étend aussi aux médecins de la société SYMÉTAÏN, aux agents du Service de la main-d'œuvre indigène de la société SYMÉTAÏN et aux membres des congrégations religieuses dont les activités s'intègrent dans celles de la Fondation.

Tous ont apporté le meilleur d'eux-mêmes à la réalisation d'une œuvre de solidarité humaine dont ils ont de justes raisons d'être fiers.

H. DEPAGE.

CHAPITRE I

LE DISPOSITIF SYMÉTAÏN

Pour situer les problèmes à résoudre par la Société SYMÉTAÏN, il faut énumérer le développement et la nature de l'aire dans laquelle son action se déploie, la dispersion de l'effort à fournir, l'importance et la diversité de la population intéressée, et décrire sommairement la mentalité créée par les nécessités de la guerre au sein de ce groupe minier.

La zone exploitée par la Société SYMÉTAÏN s'inscrit au milieu du district du Maniema, dans un quadrilatère orienté Nord-Sud, d'une superficie comparable à celle de la Belgique et dont les deux bases sont séparées par une distance de 450 km.

Elle comporte deux secteurs : Kalima au Sud, Punia au Nord, groupant ensemble une trentaine de cités ouvrières, autant de sous-cités et environ 300 chantiers miniers. Ces cités sont échelonnées autour des deux bases sur une distance variant de 5 à 160 km. Leur tour complet ne demande pas moins de 2.000 km à parcourir.

Situées à une altitude moyenne de 600-700 m, les concessions SYMÉTAÏN se caractérisent par un relief assez accidenté, couvert de forêt vierge et sillonné de nombreuses rivières. Le climat est chaud et humide, essentiellement tropical. Pluies torrentielles et tornades défontent les routes, font sauter les ponts et déracinent les arbres. De brusques chutes de température précèdent les tornades : en 10 minutes, le thermomètre tombe de 35° à 20° centigrades.

La SYMÉTAÏN utilise depuis 1947 quelque 11.000 artisans, ouvriers, employés et manœuvres qui, avec femmes et enfants, forment aujourd'hui une population de 26.000 âmes.

« Ces travailleurs sont originaires de différentes régions du Congo. Sur 11.500 hommes employés à fin 1951 dans les exploitations : 4.200 sont venus de tribus locales (Warega, Mituku, Bakumu) ; 5.000 de régions limitrophes de basse altitude (Baluba, Bakusu, Wazimba, Basonge) ; 400 de régions éloignées de basse altitude (Kwango) et 2.000 environ de régions de hauts plateaux (Ruanda-Urundi et Kivu) » ⁽¹⁾.

Les 11.000 travailleurs de 1948 ne sont toutefois pas les mêmes que les 11.000 de 1953. Un nombre important de « requis » introduits à SYMÉTAÏN au cours de la guerre ne renouvelèrent pas leur contrat à la fin de leur terme et SYMÉTAÏN fut obligé de recruter.

« De 1947 à 1949, 1.300 à 2.000 recrues seront incorporées annuellement dans nos effectifs. Ces jeunes travailleurs inexpérimentés peuvent se classer en trois catégories :

1^{re} catégorie : Acclimatation longue.

Populations venant du Ruanda-Urundi et du Kivu (Lubero).

2^e catégorie : Acclimatation courte.

Populations venant de l'Ituri.

3^e catégorie : Sans acclimatation.

Populations venant de basses altitudes à climat sensiblement pareil à celui du Maniema.

» Les 6.322 recrues introduites dans nos exploitations représentent plus de la moitié des effectifs actuellement au travail ; 47 % étaient originaires des régions de hauts plateaux et exigeaient une acclimatation et une adaptation de longue durée » ⁽²⁾.

A noter que ces nouveaux engagés comportaient une grande proportion de mariés, venant avec leur femme,

⁽¹⁾ BALZA, O. (Dr), Service Médical de la Société Symétain (Monographie parue dans Maniema, le Pays de l'Étain, Éd. Cuypers, 1952, p. 275).

⁽²⁾ BALZA, O. (Dr), *op. cit.*, p. 275.

et qu'il s'agit de races excessivement prolifiques (Barundi, Banyaruanda et Wanande).

Autour des différentes cités SYMÉTAÏN gravite une population coutumière d'environ 16.000 personnes, fournisseurs de produits vivriers pour la Mine.

Cinq années de guerre « au cours desquelles les problèmes humains et la conservation des gisements devaient céder devant l'impératif absolu de l'exploitation intensive, de la production nécessaire à la poursuite de la guerre » ⁽¹⁾ avaient profondément marqué SYMÉTAÏN, ainsi que du reste elles avaient marqué les autres sociétés minières, hantées par l'idée de « produire » du minerai pour les Alliés et hâter ainsi, par leur contribution, la victoire et la fin de la guerre ⁽²⁾.

Les Blancs trimaient dur, mais avaient également à retirer le maximum de leurs travailleurs noirs.

« Les nouvelles recrues, généralement célibataires, avaient été incorporées selon des modalités qui ressemblaient davantage à une mobilisation militaire » ⁽¹⁾.

On comprend que ces hommes, mis au travail chez un employeur qu'ils n'avaient pas choisi, incapables de saisir la signification de l'effort à fournir, n'étaient pas très heureux et que leur rendement s'en ressentait. Comme il fallait à tout prix produire, on fit appel, dans les mines, à une discipline quasi militaire.

Par ailleurs, le Blanc harcelé par le souci de livrer un tonnage croissant de cassitérite, bien souvent atteint au moral par suite de la séparation de la Métropole et de la Colonie (de nombreux agents ont été séparés de leur épouse pendant la guerre) et ne disposant, pour régénérer une santé ébranlée par le climat et le labeur, que de brefs congés sur place ou en Afrique du Sud, ne pouvait, en

⁽¹⁾ LAUWERS, S., *op. cit.*, p. 335.

⁽²⁾ SYMÉTAÏN produisait 2350 T de cassitérite en 1939 ; en 1945 cette production était portée à 6163 T.

général, consacrer le temps qu'il eût fallu aux problèmes sociaux relatifs à sa main-d'œuvre indigène.

On ne peut reprocher ce comportement aux Blancs. Il était avant tout indispensable d'aider la juste cause dans une guerre qui s'avérait monstrueuse. Mais inévitablement, ce *modus vivendi* entretenu pendant cinq ans devait créer un climat : à la fin de la guerre, beaucoup de Blancs avaient inconsciemment pris l'habitude de ne s'intéresser à la main-d'œuvre indigène que sous le seul aspect de la somme de travail qu'on pouvait en retirer.

Il fallait à tout prix corriger cet état d'esprit.

Il faut cependant signaler qu'il n'y avait pas là une règle générale ; si certains étaient peu enclins à s'occuper du bien-être des indigènes, d'autres en avaient compris la nécessité ; spontanément et avec un dévouement auquel il faut rendre hommage, ils avaient créé l'embryon d'activités sociales. Y ont contribué, outre des agents SYMÉTAÏN agissant bénévolement et d'initiative, les Révérendes Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique et le Service médical SYMÉTAÏN.

CHAPITRE II

PRINCIPES DE BASE

Au lendemain de la guerre, les dirigeants SYMÉTAÏN s'attelèrent énergiquement à la question.

Le fondement de notre action sociale se trouve exposé dans la préface. Monsieur Henri DEPAGE y développe les conceptions économiques et sociales en vigueur à la Société SYMÉTAÏN.

Préoccupés de respecter la personne humaine, en Afrique comme en Europe, les dirigeants SYMÉTAÏN ont voulu contribuer (dans la mesure de leurs moyens) à l'épanouissement de la personnalité primitive que recèle chaque indigène d'Afrique : « Car, peut-on admettre réellement qu'il y ait une civilisation là où l'intégrité de la personne humaine n'est pas érigée en principe ? ⁽¹⁾ »

Le complexe social à créer, basé sur les idées fondamentales citées ci-dessus, devait jouir d'une certaine autonomie, afin de lui laisser toute liberté de manœuvre. Toutefois, des liens solides uniraient l'organisation sociale et la Société-mère, celle-là fonctionnant en premier lieu au bénéfice des travailleurs de la Société. En d'autres termes, les activités sociales étaient à confier à un organisme distinct de la Société, libéré des préoccupations et des problèmes qui se posent à l'exploitant, équipé de son personnel spécialisé, doté d'un budget propre, mais muni de rouages assurant en toutes circonstances la liaison avec la Société fondatrice.

L'œuvre à entreprendre fonctionnerait au profit inté-

⁽¹⁾ DEPAGE, H., Civil, Civilité, Civiliser, Civilisation (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, XXIII, 2, 452, p. 441).

gral des indigènes, à l'exclusion de toute action pour les Européens. Ce principe était à observer rigide-ment dès le démarrage de l'organisation sociale, afin d'éviter tous abus ou déviations ultérieures. La création d'une Institution distincte de la Société serait la meilleure sauvegarde des intérêts des indigènes.

CHAPITRE III

NATURE DE L'ORGANISME CRÉÉ

Le 21 janvier 1948, la Société SYMÉTAÏN constituait la « Fondation SYMÉTAÏN pour l'Amélioration du Bien-Être des Indigènes » sous la forme d'Établissement d'Utilité publique régi par le décret du 19 juillet 1926 et doté d'une personnalité juridique distincte de la Société fondatrice.

L'objet de la Fondation est l'amélioration du bien-être moral et matériel des travailleurs SYMÉTAÏN et de leur famille, éventuellement des populations rurales résidant dans la zone SYMÉTAÏN.

Toute dépense résultant directement ou indirectement de l'application aux indigènes de la législation sociale, doit être rejetée du budget. SYMÉTAÏN continue à se charger de ces dépenses.

Le Conseil d'Administration comporte sept membres nommés par le Conseil d'Administration de la Société SYMÉTAÏN et révocables par lui et un ou plusieurs membres nommés par le ministre des Colonies et représentant le Gouvernement. Le ou les membres représentants du Gouvernement disposent ensemble du total de cinq voix ; les autres membres chacun d'une voix.

Les résolutions sont prises à la simple majorité, sauf celles relatives à l'arrêté des comptes annuels, à l'établissement des programmes annuels et aux modifications aux statuts, pour lesquelles la majorité des deux tiers des voix représentées est requise.

On voit que ces dispositions organisent en fait un droit

de « veto » au profit du Gouvernement pour toutes les questions essentielles.

Les statuts de la Fondation stipulent également que la cessation de l'existence de la société SYMÉTAÏN, par liquidation, fusion avec une autre société, ou de toute autre manière, entraînera la dissolution de la Fondation. Et qu'en cas de dissolution, pour quelque cause que ce soit, tous les biens constituant le patrimoine de la Fondation seront mis à la disposition du ministre des Colonies, qui les affectera à une institution à désigner par lui et dont l'objet est identique à celui de la Fondation dissoute ou s'en rapproche le plus possible.

Il est ainsi établi que les ressources mises par la Société SYMÉTAÏN à la disposition de la Fondation ne peuvent jamais être affectées qu'à la poursuite d'activités sociales visant à l'amélioration des conditions d'existence de la population indigène.

Siègent au Conseil d'Administration, en dehors des Membres représentant le Gouvernement, les Administrateurs-Délégués, l'Administrateur-Directeur, le Médecin-Conseil et le Directeur général SYMÉTAÏN. Toutefois, l'Administrateur-Trésorier de la Fondation, chargé de la gestion journalière, n'est pas Administrateur SYMÉTAÏN.

En Afrique, la Fondation agit par l'organe du Comité régional et de représentants, administrateurs ou non. Ce Comité régional est présidé par le Directeur général SYMÉTAÏN. Sont membres, outre le Représentant de la Colonie, le Directeur de la Fondation SYMÉTAÏN, le Directeur du Service médical SYMÉTAÏN et le Chef du Département M. O. I. SYMÉTAÏN. Sa mission est d'orchestrer une coordination harmonieuse des activités Fondation avec les besoins SYMÉTAÏN. En outre, il est saisi de toute question sortant du cadre de la gestion normale de la Fondation SYMÉTAÏN. Il ne prend aucune décision, sauf en ce qui concerne l'exécution, mais émet des avis destinés au Conseil d'Administration.

Le Directeur de la Fondation n'est pas agent SYMÉTAİN. Lui, aussi bien que ses subordonnés, sont engagés sous contrat Fondation SYMÉTAİN et n'ont aucune prestation à fournir en faveur d'un quelconque service SYMÉTAİN.

Si, dans la forme, la Fondation constitue une entité autonome, il n'est pas nécessaire toutefois de pousser la distinction jusqu'à l'absolu. La SYMÉTAİN disposant d'un service médical bien outillé en personnel et matériel, il est inutile d'en créer un autre au sein de la Fondation. Vu les objectifs à poursuivre, une collaboration étroite unirait Service médical SYMÉTAİN et Fondation.

La SYMÉTAİN et ses divers départements d'achat, de construction, de garage, de ravitaillement, de transport, de M. O. I. etc..., y compris ses départements comptables et administratifs, constituent, l'instrument mis à la disposition de la Fondation pour assurer la réalisation de son programme sans que la Fondation entretienne un dédoublement quelconque de ces départements.

A première vue, la formule « institution sociale nettement séparée de SYMÉTAİN » peut paraître la constitution « d'un État dans l'État »; en fait, il n'en est rien, car le Directeur général SYMÉTAİN est Administrateur de la Fondation et, par conséquent, la plus haute autorité de la Fondation présente en Afrique.

Constituée sous forme d'un service SYMÉTAİN, cette institution n'aurait pas joui de l'indépendance relative indispensable à la réussite de sa mission. Un service social SYMÉTAİN risquait d'être brimé par les services d'exploitation, avant tout et à juste titre préoccupés de produire.

Lorsqu'il y a conflit d'intérêt, la question est portée devant le Comité régional. Chacun des membres donne son avis. Si la solution n'est pas trouvée, il appartient à l'Administration métropolitaine de trancher. En fait, il n'est jamais arrivé que le Comité régional ne puisse trouver un terrain d'entente.

CHAPITRE IV

PRINCIPES D'ACTION

Nos principes d'action se résument comme suit :

1. Se pénétrer de l'idée que des œuvres sociales, pour être viables, ne peuvent coûter cher. A priori donc, éviter tout luxe et tout ce qui est spectaculaire. Utiliser au maximum les ressources locales.

2. Démarrer par une action de masse ; ne songer à l'action individuelle que lorsque les résultats de la première seront acquis. S'occuper de tous les travailleurs sans distinction de race ou de religion.

3. Établir les œuvres sociales par éducation et persuasion ; agir en profondeur, mais non pas à coups de sanctions. Faire comprendre à l'indigène le bien-fondé et l'intérêt des activités sociales, gagner sa confiance. A défaut de compréhension de sa part, lui créer une routine, ancrer ses habitudes. Instaurer un système de primes afin d'attirer les présences régulières, mais avec l'idée bien arrêtée de les supprimer aussitôt que la routine serait créée.

4. Ne jamais établir, chez l'indigène, une habitude incompatible avec son standing de vie actuel. Ne pas créer des besoins que l'indigène, une fois laissé à lui-même, ne pourrait satisfaire.

5. « Promouvoir la collaboration active des populations dans les interventions exercées à leur profit ;
» éviter ainsi qu'elles ne les considèrent comme un dû

» et que ne s'éveille chez elles un esprit de mendicité et de revendication » ⁽¹⁾.

Défendre résolument le principe de l'assimilation par opposition à la ségrégation. Pousser activement à l'émancipation de la masse et amener les meilleurs aux leviers de commande de l'action sociale.

6. S'armer de beaucoup de patience et ne pas attendre de reconnaissance.

7. Établir progressivement les interventions sociales et utiliser une méthode empirique : procéder par coups de sonde ou par essais avant d'organiser en grand ; abandonner si l'essai se montre négatif, mais perfectionner ce qui « prend ».

8. Accepter que, pendant une ou deux générations, l'institution sociale doit se substituer plus ou moins à la famille, mais considérer cette solution comme un mal temporaire et rester partisan du principe selon lequel la cellule familiale est à respecter et doit former la base de la civilisation congolaise. En tout cas, proscrire cette substitution lorsque la nécessité n'en paraît point.

9. Garder présent à l'esprit que le social, le médical et l'économique ont partie liée.

10. Faire appel aux Missions nationales dans les domaines où celles-ci ont acquis de l'expérience.

(1) LAUWERS, S., *op. cit.*, p. 339.

CHAPITRE V

OBJECTIFS

« Point 1 : Protection et éducation de la mère et de l'enfant (Section médico-sociale féminine).

Point 2 : Organisation des loisirs des travailleurs (Service social masculin).

Point 3 : Amélioration de l'alimentation par l'intensification de la production vivrière et l'introduction de l'élevage (Section agricole et d'élevage).

Point 4 : Diffusion de l'Enseignement primaire et professionnel (Service de l'enseignement) » ⁽¹⁾.

Dès avant la constitution formelle de la Fondation, un programme en quatre points fut défini :

Le *point 1* constituait l'objectif immédiat. Il était avant tout nécessaire d'enrayer une mortalité infantile assez élevée par une action médico-sociale massive, tant au bénéfice de l'enfant qu'au bénéfice de la mère. Le travail médical était à doubler d'une éducation de la mère au point de vue puériculture, hygiène, alimentation, etc..., car celle-ci, bien souvent, péchait par ignorance et causait inconsciemment la mort de son enfant.

EXEMPLES.

a) Coutumièrement, la femme Murega enceinte quitte son village lorsqu'approche son heure et s'enfonce dans la forêt accompagnée ou non d'une voisine. L'enfant est mis au monde au pied d'un arbre, dans des conditions d'hygiène que l'on devine. Le cordon ombilical est liga-

⁽¹⁾ LAUWERS, S., *op. cit.*, p. 338.

turé au moyen d'une liane ou d'un chiffon malpropre ; le nouveau-né est ensuite plongé dans l'eau froide.

Conséquences : Mortalité élevée par infection et refroidissement, hernies ombilicales.

Remèdes : Créer des maternités dont les conditions de vie seront attirantes.

b) D'une manière générale, la maman indigène s' imagine que si le nourrisson pleure, c'est parce qu'il a faim. Au moindre cri, on le met d'office au sein, sans limitation, à toute heure du jour et de la nuit.

Conséquences : Morbidité et mortalité élevées par entérites aiguës.

Remèdes : Accouchement à la maternité. Nursery séparée. Heures de tétées régulières. Éducation de la maman.

c) La mère indigène n'habille pas son enfant en bas âge. C'est sans inconvénient aux heures chaudes de la journée. Arrive une tornade précédée d'un vent violent et brutalement la température chute de 15 degrés. Non pas par manque d'amour maternel, mais par inconscience, la mère ne songera pas à rentrer son enfant et à lui mettre un tricot.

Conséquences : Morbidité et mortalité par broncho-pneumonie.

Remèdes : Création d'ouvriers. Éducation de la mère.

d) Dans la plupart des tribus congolaises, la coutume interdit toutes relations conjugales aux femmes qui allaitent un enfant ; or, chez elles, la période d'allaitement atteint fréquemment et dépasse souvent deux ans. Cette coutume se justifiait en raison du fait que l'allaitement maternel — stoppé par une nouvelle grossesse — ne pouvait être remplacé par un allaitement artificiel. Dans le milieu coutumier, cette règle conduit à la polygamie ; dans les cités minières, elle conduit à la prostitution. Cette coutume n'existe pas chez les peuplades de l'Est

où existent des aliments lactés ; les Barundi, les Banyarunda et les Wanande ne l'observent pas. Il s'ensuit que ces femmes sont enceintes quelques mois après l'accouchement ; le lait maternel se tarit et quand il n'y a pas d'aliments lactés de substitution, le nourrisson en bas âge est gavé de bouillies indigestes de manioc, de riz, voire de haricots.

Conséquences : Mortalité et morbidité par dysenterie.

Remède : Instaurer la goutte de lait.

e) Le Noir s' imagine volontiers que la généralité des maladies peuvent être enrayées par une purge. Dès qu'un malaise quelconque se produit chez son enfant, la mère lui administre un lavement consistant le plus souvent en une décoction d'écorces d'arbres.

Conséquences : Mortalité par infection et empoisonnement.

Remède : Mettre en service un complexe médical permettant à la mère de faire soigner immédiatement son enfant aussitôt qu'un mal se déclare.

f) Le matelas de l'enfant contient des herbes séchées. Le nourrisson souille ce matelas pendant des semaines sans que la mère songe à le remplacer, ni même à ouvrir portes et fenêtres pour aérer son logement. Au bout de 15 jours, le nourrisson est couché sur un véritable fumier.

Conséquences : Morbidité par gale et gale infectée.

Remèdes : Visite systématique des logements. Démonstration de bains aux nourrissons. Création de cours ménagers (lessive, repassage, ravaudage).

g) Beaucoup d'enfants noirs, surtout ceux de 3 à 6 ans, sont nourris de façon fort irrégulière. Ils mangent une banane aujourd'hui, comme toute nourriture, mais seront gavés demain d'un énorme plat de riz avec huile de palme et poisson séché.

Conséquences : Ces enfants ne fortifient pas.

Remèdes : Instaurer, tant au sein de la famille (matin et soir) qu'à la garderie d'enfants (midi), des repas indigènes soigneusement dosés et consommés à heures fixes.

Fut également inscrit comme objectif sous rubrique : *point I*, le reconditionnement de la femme indigène sortie du milieu coutumier. Considérée par le mari un peu comme une bête de somme chargée de toutes les corvées, la femme indigène placée dans une cité ouvrière SYMÉTAİN est libérée du portage, de l'obligation de cultiver les champs coutumiers, de la construction des cases, etc... On lui donne sa maison, avec point d'eau à proximité. On lui distribue sa nourriture sur place. Dégagée du joug coutumier, la femme risque, en milieu extracoutumier, de sombrer dans l'oisiveté. Il faut la rééduquer, en faire une bonne mère de famille aussi soucieuse de son « chez soi » qu'une Européenne.

Point II : SYMÉTAİN demande à ses travailleurs de fournir un rendement maximum, mais désire leur procurer une bonne détente après le travail. Sa journée terminée, l'Européen rentre chez lui, tourne le bouton de sa radio et prend un verre de bière et un journal. Un autre se rend au Club, joue au tennis, rencontre des amis, bref, se change les idées. La même formule doit s'appliquer au travailleur.

Cette tâche est ardue car elle comporte un changement radical de la mentalité indigène. Coutumièrement, la seule distraction est l'absorption de quantités invraisemblables de boissons alcooliques (généralement nuisibles), suivie de danses qui bientôt tournent à l'érotisme.

Sont inclus dans le présent objectif la construction de locaux de réunion, l'amélioration du confort des cités et l'établissement d'un système d'épargne et de prêts permettant au travailleur d'augmenter son confort personnel par l'achat d'objets de valeur.

Il a été entendu, dès le début, que les loisirs pour les travailleurs seraient à mener par les meilleurs d'entre eux, sous l'œil vigilant de l'Européen.

Le *point III* relève tant de l'économique que du social. En ne comptant pas les richesses minérales contenues dans le sous-sol, le Nord-Maniema est une région pauvre. En dehors des sociétés minières, la région ne comporte que des villages d'autochtones assez clairsemés, vivant des ressources que leur procurent les produits de leurs champs. A l'exception des emblavures établies récemment par le Paysannat Indigène, ces champs sont d'un rendement plutôt médiocre et dispersés sur de grandes distances, obligeant les sociétés minières acheteuses de vivres à déboursier des frais de transport élevés.

Le but assigné au Service Agricole et d'Élevage est triple :

1. Essayer d'implanter dans la région où SYMÉTAÏN exerce ses activités un bétail capable de supporter le climat tropical, susceptible de constituer pour la population rurale une ressource et pour SYMÉTAÏN, une réserve vivante de protéines.

2. Essayer de promouvoir dans les cités ouvrières de SYMÉTAÏN, l'idée et la possibilité, pour les familles de travailleurs, de procéder à leur profit à des cultures vivrières et de créer ainsi certaines réserves de vivres à proximité immédiate des lieux de consommation.

3. Essayer de créer, dans la région où SYMÉTAÏN exerce son activité, des réserves de poisson.

Le *point IV* englobe des activités auxquelles la Fondation SYMÉTAÏN attache une importance capitale : généraliser l'enseignement veut dire éduquer et instruire ; en un mot, former les jeunes.

Dispensant au moins un enseignement primaire à tout

enfant SYMÉTAÏN et à bon nombre d'enfants issus des populations coutumières, la Fondation s'assigne les buts suivants :

a) *Pour les garçons :*

1. Former des ouvriers dont le standing intellectuel équivaut celui d'un clerc ordinaire.

2. Former des artisans, des agents techniques et des adjoints-chefs d'exploitation aptes, à la fin de leurs études, à remplacer des Européens au sein d'une organisation minière.

b) *Pour les filles :*

1. Former, pour ces artisans et agents d'élite, des épouses dont le niveau moral et intellectuel atteint celui de leur mari, mais aptes à tenir un ménage.

2. Former des assistantes sociales indigènes à embriquer dans le circuit des œuvres médico-sociales.

Le problème de l'enseignement pour filles a été attaqué résolument en considération du retard de l'évolution de la femme au Congo et du déséquilibre que cette circonstance provoque au sein des ménages.

L'organisation donnée aux groupes scolaires créés sous l'égide de la Fondation SYMÉTAÏN vise à dispenser aux enfants un enseignement rivalisant en qualité avec celui établi dans n'importe quel grand centre de la Colonie.

CHAPITRE VI

PERSONNEL

A fin 1953, le personnel européen suivant prestait ses services à la Fondation SYMÉTAÏN :

- 1 Fondé de Pouvoirs ;
- 1 Comptable ;
- 1 Secrétaire ;
- 7 Assistantes médico-sociales (Infirmières ou auxiliaires sociales) ;
- 1 Agronome ;
- 1 Agent technique ;
- 30 Volontaires médico-sociales (épouses ou filles d'agents SYMÉTAÏN) ;
- 6 RR. Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique ;
- 2 RR. Pères Blancs ;
- 2 RR. Chanoines de Latran ;
- 7 RR. Frères Maristes.

Environ 500 indigènes étaient utilisés dans les différentes activités : infirmiers, accoucheuses, monitrices sociales, instituteurs, institutrices, moniteurs agricoles, employés, artisans, manœuvres, gardiennes d'enfants, cuisinières et femmes de ménage.

Le poste de premier Directeur fut confié à un ancien colonial muni d'une solide expérience de l'indigène, de la chose coloniale en général et réputé homme à foncer tête baissée dans les réalisations : feu Monsieur Stanislas LAUWERS, commissaire provincial honoraire. A l'exception d'un seul élément, son personnel se composait

d'agents jeunes recrutés en Europe, nantis d'une formation de base, mais inexpérimentés au point de vue colonial. La formule était osée, mais s'est révélée bonne. Créant de toutes pièces une organisation absolument neuve, il était de bonne politique d'y injecter des jeunes dotés d'un solide bagage d'enthousiasme. Le Directeur était là pour orienter cet enthousiasme dans la bonne voie.

Le comptable est agent de SYMÉTAÏN, mis sans frais à la disposition de la Fondation et détaché de la Comptabilité centrale SYMÉTAÏN.

Les Assistantes médico-sociales (A. M. S.) forment le personnel de cadre du Service médico-social féminin. Elles sont engagées sous contrat identique à celui des agents masculins. Chargées de fonctions médicales aussi bien que sociales, elles doivent être diplômées d'une école d'infirmières ou, tout au moins, de l'Institut de Médecine tropicale d'Anvers.

Quelle est la formation de base convenant le mieux pour être mise en charge d'activités médico-sociales au Congo ?

L'infirmière a été formée à rude école, soumise dans de grands hôpitaux à de fortes disciplines, à des horaires rigides, entraînée à des besognes souvent répugnantes, habituée à la précision. Elle est pratique, ordonnée, très dévouée, armée d'une bonne capacité d'action ; sans perdre de vue l'aspect humain, elle a une légère tendance à discipliner l'action sociale, mais aussi, à ne pas se soumettre aux règles de cette discipline lorsque le travail est terminé.

L'assistante sociale a été formée d'une manière plus théorique et, en Belgique, son activité est plutôt centrée sur le « *Social Case Work* ». Il s'ensuit qu'en Afrique, elle est moins apte à se lancer dans une action de masse et manque parfois de méthode en cette question. En revanche, elle est manifestement plus près de l'indigène

(tout au moins d'un certain nombre d'indigènes) que l'infirmière, parce qu'elle s'intéresse davantage à *tous* leurs problèmes familiaux et autres. Pour elle, l'action sociale est permanente et l'exemple de son comportement pendant les heures de loisir est partie de son travail. Enfin, si elle n'a pas complété sa formation professionnelle d'auxiliaire sociale par des études d'infirmière ou d'auxiliaire médicale, elle ne peut faire face à certaines tâches indispensables.

Les deux formations présentent des avantages et des inconvénients ; l'essentiel reste être la personnalité même de l'assistante médico-sociale, son esprit de dévouement, son sens pratique. Peut-être la meilleure solution est-elle de recruter des auxiliaires sociales et de leur faire subir, en outre, les études, stages et expériences des auxiliaires médicales.

Dans l'exercice de leurs fonctions relevant de l'action médicale, les A. M. S. sont placées sous l'autorité et le contrôle des médecins du Service médical SYMÉTAÏN qui, au prescrit de la loi, doivent en porter la responsabilité.

Administrativement, les A. M. S. restent des agents de la Fondation ; cette dernière est leur employeur au sens légal du terme. Les fonctions sociales de ces demoiselles sont également de la compétence de la Fondation.

On aperçoit que cette organisation est hybride et théoriquement contraire aux principes d'une bonne structure administrative. Le pessimiste dira que les A. M. S. obéissent à deux chefs différents. Nous dirons que cette organisation est l'expression d'une collaboration indispensable, vu l'œuvre à réaliser.

Les rapports entre le Service médical et la Fondation furent précisés dans des « Instructions permanentes ». Sauf quelques frictions de démarrage, le système a donné satisfaction parce que les fonctions ont été définies avec clarté, parce que des réunions à horaire fixe réunissaient périodiquement les intéressés et parce que chacun était convaincu de la nécessité de cette collaboration.

Il nous faut ajouter que les A. M. S. exercent, dans certains cas, des fonctions diverses. Le secteur Kalima, fort étendu, permet une sous-division en services étoffés de personnel adéquat. Lorsqu'il s'agit de secteurs de moindre importance au point de vue population, la Fondation ne peut se permettre d'y placer des agents spécialisés pour chacune de ses activités. Dans ce cas, elle utilise une ou deux A. M. S. chargées, en dehors de leurs fonctions médico-sociales, des distractions pour travailleurs, de l'ornementation des centres, d'enseignement, d'agriculture et même de ... pisciculture.

Nos A. M. S. sont astreintes à un horaire de travail assez rigoureux ; elles quittent presque tous les jours leur demeure à des heures très matinales, se rendent dans les centres par des routes souvent cahoteuses, y passent de longues et brûlantes journées, cassent la croûte au bord d'une route et rentrent tard le soir.

Un vibrant hommage doit être rendu à ces demoiselles dont le dévouement force l'admiration.

Les Volontaires médico-sociales (V. M. S.) sont des épouses ou filles d'agents SYMÉTAÏN. Elles travaillent sous l'autorité des A. M. S. et sont chargées de la gestion journalière des centres médico-sociaux. Bien que n'ayant bénéficié d'aucune formation sociale, les V. M. S. participant directement à la vie des indigènes de leur centre, en arrivent rapidement à les comprendre et à connaître leurs besoins. Par ailleurs, elles peuvent s'appuyer sur l'autorité morale de leur mari : chef de cité ouvrière.

L'expérience de début, menée avec quelques candidates, s'est révélée rapidement concluante. Au bout de peu de temps, le travail de la V. M. S a suscité un véritable engouement parmi les épouses d'agents. Ces dames ne signent pas un contrat, mais une adhésion ; en contrepartie des services rendus, elles touchent des indemnités compensatoires proportionnelles à la qualité, au nombre et à la durée de leurs interventions. Elles travaillent *part-*

time. A ne pas oublier, en effet, qu'elles sont également épouses et mères de famille. Par ailleurs, l'expérience a démontré qu'une maman de deux enfants en bas âge ne peut se permettre de remplir les fonctions de V. M. S. sans qu'à la longue cette situation n'exerce une influence défavorable sur la santé et l'éducation de ses enfants.

D'une manière générale, les V. M. S. nous ont rendu de grands services et la formule doit être considérée comme une réussite. Ne sont pas rares celles qui ont accepté ce travail dans le but de procurer des ressources supplémentaires à leur ménage, mais qui, au bout de quelques mois, étaient littéralement touchées par le feu sacré.

Le Service social masculin, le Service de l'Enseignement et la Maternité de Kalima ont été confiés à des Congrégations missionnaires catholiques, ayant acquis de l'expérience dans ces domaines.

Le Service social masculin est géré par des RR. PP. Aumôniers dont l'activité est calquée sur celle des Aumôniers de la Force Publique : « Ces religieux exercent leur » ministère auprès des travailleurs catholiques, qui sont » les plus nombreux, mais leur action sociale s'étend à » tous sans qu'il soit fait de distinction entre catho- » liques, protestants, musulmans ou païens et, récipro- » quement, tous leur témoignent leur sympathie avec une » émouvante unanimité » ⁽¹⁾.

La question de l'enseignement est réglée par voie de conventions avec les RR. Sœurs Blanches et les RR. Frères Maristes. Les institutions scolaires sont subsidiées par la Colonie. Tous frais non couverts par celle-ci sont à charge de la Fondation SYMÉTAÏN, y compris les frais de traitement du personnel religieux enseignant. Les conventions fixent notamment le genre des écoles à établir et les programmes d'enseignement.

⁽¹⁾ LAUWERS, S., *op. cit.*, p. 344.

Il convient de terminer ce chapitre en signalant que, depuis ses origines, la Fondation pousse activement à la formation du personnel indigène. A l'heure actuelle, la gestion de nombreux centres médico-sociaux est confiée à des indigènes. Le responsable du centre est l'infirmier ; il est chargé de la supervision de toutes les activités sociales. Il est aidé par des monitrices, les instituteurs et les plus dynamiques des habitants de la cité ouvrière au sein de laquelle est installé le centre.

CHAPITRE VII

LE SERVICE MÉDICO-SOCIAL FÉMININ

1. Réalisations.

A. Centres médico-sociaux.

Au 31 décembre 1953, existaient :

39 centres médico-sociaux bénéficiant d'une action massive ;

34 centres médico-sociaux bénéficiant d'une partie des activités.

44 de ces centres sont gérés par du personnel indigène périodiquement contrôlé par des Européens.

Le centre médico-social se compose comme suit :

Un local pour œuvres sociales, appelé club récréatif. Sa destination est variée : utilisé pendant la matinée pour les diverses œuvres sociales, à midi comme réfectoire, il sert le soir de Club pour travailleurs. Considérant le nombre important de centres médico-sociaux à créer, il était exclu depuis l'origine que la Fondation puisse se permettre de construire plusieurs locaux à destination spéciale dans chaque centre.

Ces bâtiments en briques, avec aire en ciment et couverture en tôles, ont 15 m de long sur 8 m de large. Ils sont munis de demi-murs et volets au-dessus de ces murs, afin de ne pas entraver la libre circulation d'air. Dans certains cas, les murs de façade et des premières travées sont construits jusqu'au pignon. Aucun luxe n'a présidé à

leur édification, mais les boiseries notamment sont peintes de couleurs claires afin de donner un aspect attrayant au local. L'intérieur est décoré : dans certains cas, par des masques, tambours et motifs indigènes.

Le mobilier comprend : tables, bancs, armoire pour matériel du Service médico-social féminin (S. M. S. F.), armoire pour radio, tourne-disques, jeux et journaux.

L'éclairage électrique est installé dans la grosse majorité de ces clubs.

Une cuisine, en général reliée au Club par un passage couvert. La cuisine se compose de 4 piliers en briques supportant une toiture en tôles, cheminée au centre, 4 feux en croix et aire en ciment. Ces cuisines sont chauffées au bois ; elles sont entièrement ouvertes afin de permettre une évacuation maximum de la fumée.

Une garderie d'enfants. Il s'agit d'une pelouse clôturée d'une haie vive et comportant un champignon ou glo-riette en rondins, avec toit de chaume, abritant tables et bancs ; d'un toboggan, de deux balançoires de types différents, d'un bac de sable et de divers jouets. Le tout est peint en couleurs vives.

Une école primaire du premier degré est rattachée à ces centres. Nous en dirons un mot sous la rubrique « Enseignement ».

Les centres médico-sociaux font partie intégrante des cités ouvrières qu'ils desservent.

Les V. M. S. ou le personnel indigène responsable attachés aux centres médico-sociaux s'acquittent des activités suivantes :

1) *Cours hebdomadaire de lessive, repassage, ravaudage.*

Le cours de lessive, devenu « lessive hebdomadaire », se donne soit près de la source desservant la cité ouvrière, soit le long d'un canal de l'exploitation, soit à proximité d'un point d'eau lorsque l'adduction d'eau est installée.

Les femmes lavent dans des bassins (qu'elles apportent) placés sur des tréteaux. Dans certains cas, la méthode rudimentaire n'a pu être suivie et des lavoirs collectifs ou individuels en ciment ont été installés. Chaque femme assistant à la lessive reçoit un savon, pour autant qu'elle se présente avec son paquet de linge à laver. La distribution de savon constitue la prime de démarrage de cette activité et sera supprimée aussitôt que la lessive hebdomadaire sera devenue question de routine. La lessive se fait chaque semaine, le même jour, à la même heure.

Le repassage a lieu le jour suivant dans les clubs. Des couvertures et des draps en américani sont placés sur chaque table. La Fondation fournit également les fers à repasser. Nous avons estimé, en effet, que si chaque femme pouvait se payer un bassin, la Fondation devait provisoirement fournir les fers à repasser.

Le ravaudage des vêtements se fait le troisième jour, en règle générale à la main. Chaque centre est doté de quelques machines à coudre ; peuvent apprendre à coudre à la machine, celles qui, au terme de leur écolage, pourront s'en acheter une. Inutile d'apprendre aux femmes à ravauder à la machine dans nos ouvroirs, si elles ne peuvent en faire autant chez elles.

2) *Cours bi-hebdomadaire de couture et de tricot* suivant un programme progressif. Après les pièces d'essai, viennent les effets d'habillement : barboteuses d'enfant, robes, culottes, blouses de femme, chemises d'homme, etc... Toutes les fournitures sont données par l'ouvroir, mais les femmes confectionnent chaque fois deux pièces : la première est pour elles, la seconde appartient à la Fondation. Les pièces de la seconde catégorie sont vendues dans nos magasins-ouvroirs. Les recettes, jointes au fond de roulement, sont destinées au renouvellement des fournitures d'ouvroirs.

Ne sont autorisées à confectionner des objets de luxe,

tels que nappes et coussins, que les femmes ayant achevé toute la gamme des effets utilitaires.

3) *Cours primaires de puériculture* comportant soins et bains pour nourrissons, avec exécution pratique par chaque maman présente. Les bains se donnent dans des bassins galvanisés posés sur des tréteaux ou sur les tables du Club et à proximité d'un point d'eau. Une auxiliaire prépare l'eau chaude ; chaque maman lave son bébé avec un savon phéniqué, l'essuie et le poudre. L'infirmier soigne ensuite les petits bobos. Tout le matériel est fourni par la Fondation. Dans la plupart des centres, ces bains sont journaliers.

4) *Contrôle de l'hygiène des habitations.*

Un « grand nettoyage » hebdomadaire se tient chaque samedi dans tous les centres. Tout est mis à la porte. Mobilier et vaisselle sont nettoyés ; matelas, nattes et couvertures placés au soleil. Le spectacle est fort pittoresque. L'habitation est soigneusement lavée à l'eau ; on enlève les nombreuses toiles d'araignées, on chaule éventuellement les murs et on aère la maison.

Des contrôles à l'improviste sont effectués pendant les autres jours de la semaine.

5) *Contrôle journalier des distributions de lait et pain aux nourrissons débiles.*

Les nourrissons débiles ou ceux que la mère (pour un motif quelconque) ne peut allaiter sont « mis au lait » par le médecin ou l'A. M. S. Ceux-ci indiquent en même temps le nombre de rations journalières à prévoir. Certains nourrissons doivent recevoir 5 à 6 biberons par jour ; dans ces cas, les mamans s'amènent avec leur bébé à la demeure de la V. M. S. selon les heures indiquées.

Les autres repas se donnent dans le Club. A défaut de

lait frais, nous utilisons du lait en poudre de toute première qualité. Ce lait, préparé par les soins de l'infirmier, est distribué dans des assiettes ou gobelets en aluminium. On ajoute une tranche de pain pour les bébés plus âgés. Chaque maman nourrit elle-même son enfant.

Actuellement, cette activité est entièrement du ressort de l'infirmier. La V. M. S. se borne à contrôler périodiquement.

6) *Contrôle journalier des enfants en garderie.*

Pendant les heures d'activités ménagères ou autres, les mamans présentes peuvent confier leurs enfants en bas âge à la garderie. La garderie n'est pas une école ; à part l'étude de quelques lettres dessinées sur des cubes de bois, on n'y instruit pas les enfants. Ceux-ci jouent à divers jeux sous la conduite d'un moniteur, plus souvent d'une monitrice.

7) *Contrôle journalier de la préparation et de la distribution de repas chauds aux écoliers et aux enfants de la garderie.*

Chaque enfant SYMÉTAÏN présent à la garderie ou à l'école reçoit journellement un repas spécial, indépendant de la ration que SYMÉTAÏN distribue aux enfants de ses travailleurs. Il s'agit de repas spécifiquement indigènes, mais soigneusement étudiés au point de vue quantité et calories. On essaye d'y ajouter des légumes (autant que possible indigènes) et des fruits.

Les repas sont préparés dans les cuisines annexées aux Clubs et distribués dans ces derniers. Chaque enfant dispose d'une assiette, d'un gobelet en aluminium et d'une cuillère. On apprend aux enfants comment se tenir à table et comment manger proprement. Les arêtes de poisson séché préparé à l'huile de palme, ne sont pas jetées sous la table, mais déposées dans une assiette posée

à cet effet sur chaque table. A l'origine, les tables étaient recouvertes de nappes en plastique ; elles se sont montrées rapidement trop fragiles et ont été remplacées par du balatum ; ce balatum se fissure surtout aux angles et nous l'avons remplacé actuellement par des nappes en caoutchouc très solide, mais souple.

Avant les repas, les écoliers et enfants des garderies vont au bain.

8) *Contrôle des jardins potagers.*

Le programme de l'enseignement prévoit l'installation de petits potagers par les écoliers. Les produits sont incorporés aux repas scolaires.

Nous essayons également d'obtenir que chaque femme installe son potager individuel.

9) *Contrôle des distributions de remèdes antipaludiques aux enfants.*

Instaurées depuis 1947, ces distributions se font au bénéfice de tous les enfants SYMÉTAÏN, sans exception. Du ressort des V. M. S. au début, cette activité incombe maintenant aux infirmiers, qui s'acquittent consciencieusement de ce travail. Ces distributions sont étudiées par le Service médical SYMÉTAÏN au point de vue médicaments à utiliser, doses et régularité. Elles s'accompagnent de pulvérisation bi-annuelle de toutes les habitations au D. D. T. On élimine ainsi, et le parasite et l'agent vecteur. Les campagnes anti-paludiques sont décrites avec précision dans la monographie du Dr BALZA à laquelle se réfère le chapitre I^{er} de la présente note.

Les activités sociales se déroulent dans chaque centre selon un horaire établi et rigoureusement suivi.

Les A. M. S. s'acquittent des fonctions suivantes :

1) *Inspection générale mensuelle des femmes et des enfants* de toutes les cités ouvrières de SYMÉTAÏN. Dépistage

des malades, débiles, et porteurs de plaies. Ceux-ci sont portés sur le cahier des malades de l'infirmier et soignés au dispensaire du Centre ou bien évacués sur les hôpitaux centraux, soit par le véhicule de l'A. M. S., soit par les camions courriers SYMÉTAÏN.

Les A. M. S. établissent un carnet d'appel pour chaque centre. Ces carnets sont composés de feuilles détachables sur lesquelles sont renseignés :

N° matricule du mari ;

Nom et race de la femme ;

Nom de chaque enfant : un signe particulier indique :

— Les enfants de 0 à 3 ans ;

— Les enfants de 3 à 6 ans ;

— Les enfants de plus de 6 ans fréquentant :

L'école primaire du centre ;

Les écoles centrales.

En regard de ces noms, sont indiquées les présences aux visites mensuelles.

2) *Pesées et consultations bi-mensuelles des enfants âgés de 0 à 3 ans.* Tous détails concernant la santé de l'enfant ainsi que le graphique du poids sont portés sur une fiche. Cette fiche suit le nourrisson où qu'il soit muté avec sa mère : dans un autre centre, à l'hôpital, à la maternité.

A la suite de ses consultations, l'A. M. S. indique sur la fiche les rations éventuelles de lait ou les médicaments à donner.

3) *Consultations prénatales bi-mensuelles des femmes enceintes,* comportant une enquête sur les antécédents physiques de chaque future maman : avortements, fausses couches, morts-nés, maladies vénériennes, etc... Une prise de sang est opérée au cours de la visite et soumise, le jour même, à l'examen du laboratoire des hôpitaux. Les cas positifs sont immédiatement traités.

Les A. M. S. détectent les femmes enceintes, soit vers le 3^e ou 4^e mois lorsque la grossesse devient visible, soit par déclaration spontanée de la femme. Des mensurations leur permettent de déterminer approximativement l'âge du fœtus, car les futures mamans noires ne sont jamais capables de dire de combien de mois elles sont enceintes ; ne prétendent-elles pas que « lorsqu'il s'agit d'un gros bébé, la grossesse dure bien 15 mois, alors que pour un petit « mutoto », 5 à 6 mois suffisent ! »

Vers le début du 9^e mois, les futures accouchées sont amenées à la Cité-Maternité par les véhicules des A. M. S.

4) *Surveillance du travail effectué par les V. M. S. et exécution de leurs travaux dans les centres médico-sociaux non pourvus d'une V. M. S.* Surveillance du personnel indigène chargé de la gestion courante des centres médico-sociaux.

Les trois premières activités des A. M. S. se font selon un horaire rigidement suivi. Exemple : la visite générale des femmes et enfants du centre médico-social de Lubile se fait le premier mardi de chaque mois à 7 h 45.

Le travail presté selon cet horaire leur prend environ deux tiers de leur temps. Le restant est consacré à des visites effectuées à l'improviste dans les centres, à l'exécution du point 4 cité ci-dessus et à l'établissement d'un rapport trimestriel renseignant les statistiques et un bref commentaire.

Chaque A. M. S. dispose de son véhicule et d'un chauffeur. Le type de véhicule convenant le mieux est le station-wagon carrossé sur chassis de voiture. Il est aussi confortable qu'une voiture et ne procure donc pas trop de fatigue à l'A. M. S. dans ses nombreux déplacements, mais il permet en même temps le transport de malades et de femmes enceintes, sans inconvénient pour l'A. M. S. parce que spacieux et bien ventilé.

En principe, nos A. M. S. apprennent à conduire

(reconnaissons qu'elles s'en tirent aussi bien que des agents masculins), afin d'être indépendantes de leur chauffeur. Ce chauffeur est toutefois indispensable, eu égard aux distances à parcourir et parce qu'il est en même temps l'homme à tout faire de ces demoiselles. Il nous est arrivé un jour, dans un centre médico-social, d'admirer un chauffeur apprenant... à coudre aux femmes !

En 1953, les A. M. S. ont donné 173.799 consultations contre 135.707 en 1952.

Le tableau ci-après met en lumière l'importance des activités médico-sociales exercées dans les cités ouvrières :

	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Repas aux nourrissons	100.738	144.573	134.273	148.007	204.282	165.923
Repas scolaires	320.782	494.921	520.961	803.041	910.063	954.068
Présences aux ouvroirs	—	—	39.273	79.325	134.755	141.672
Démonstrations hygiène nourrissons	—	—	22.066	104.597	190.221	242.206
Présences moyennes journalières crèches	—	—	1.155	971	1.200	2.724
Présence aux cours ménagers	—	—	—	76.573	121.355	142.844
Visites de logements	—	—	3.190	114.719	238.413	340.316

B. Maternités.

(Voir photo 1).

Dans la création de nos maternités, nous avons proscrit toute ressemblance avec un hôpital. La maternité n'est pas un endroit destiné à contenir des malades ; il faut y bannir toute « odeur pharmaceutique » et la rendre attrayante, si l'on veut obtenir que les femmes s'y rendent librement.

A Kalima, les femmes enceintes amenées par les A. M. S. vers le 9^e mois de leur grossesse sont installées dans une coquette cité d'attente annexée à la Maternité, comprenant : pavillons d'attente, local pour activités sociales,

garderies d'enfants, bâtiments-douches et lavoirs, installations hygiéniques et cuisine collective, le tout agréablement orné de fleurs et d'arbustes et doté d'éclairage électrique intérieur et extérieur. Les pavillons d'attente comportent chacun 4 chambres donnant logement à deux ou trois femmes. Les futures mamans peuvent emmener à la cité d'attente leurs enfants âgés de moins de 6 ans.

Une V. M. S. est affectée à cette cité, gérée à l'instar d'un centre médico-social ordinaire. Les femmes enceintes ne subissent donc aucune interruption dans l'éducation ménagère ou autre qu'elles reçoivent dans leur cité ouvrière.

La maternité proprement dite comprend : salles pour accouchées, nursery, salle d'accouchement complètement équipée, flanquée d'une chambre d'attente, chambres pour épouses d'évoluant, bureaux pour le médecin et la R. S. Infirmière, réfectoires, cuisine, magasin, buanderie électrique, etc... Les bébés sont groupés dans une vaste nursery. Les mamans y pénètrent à heures fixes pour laver leur bébé dans une salle attenante comportant une batterie de petites baignoires encastrées et munies de robinets individuels. Un chauffe-eau électrique fournit l'eau chaude. Les tétées se donnent également à heures fixes. Les nourrissons malades et les prématurés sont évacués sur l'hôpital.

La Maternité est gérée par une R. S. Infirmière assistée d'une équipe d'accoucheuses indigènes très zélées. La direction est assumée par un médecin, membre du Service médical SYMÉTAÏN. Son intervention médicale est requise pour 8 % des accouchements (dystocies).

L'ensemble des installations est conçu pour 100 accouchements par mois et pour une présence journalière moyenne de 100 femmes en attente.

A Punia, existe depuis 1953 la même organisation conçue pour 20 accouchements par mois et une présence journalière moyenne de 25 femmes en attente.

Voici quelques chiffres mettant en lumière l'activité des maternités :

	KALIMA						PUNIA
	1948 3 mois	1949	1950	1951	1952	1953	1953
Nombre de journ. de présence	—	16.731	31.010	33.663	36.045	51.405	9.734
Nombre d'accouchements	74	622	962	1.127	1.015	1.175	220
Nombre de naissances en vie	71	594	933	1.097	996	1.144	206

Le nombre annuel de naissances, pour mille femmes, s'inscrit comme suit :

1947 :	167 °/oo
1948 :	182 °/oo
1949 :	199 °/oo
1950 :	193 °/oo
1951 :	227 °/oo
1952 :	206 °/oo
1953 :	218 °/oo

2. Résultats obtenus.

A. Diminution de la mortalité infantile.

Le Service médical SYMÉTAÏN, solidement épaulé par les œuvres médico-sociales, peut aligner les chiffres suivants :

	1947	1948 Création Fondation SYMÉTAÏN	1949	1950 (¹)	1951	1952	1953
Nombre d'enfants présents dans les centres SYMÉTAÏN au 31.XII.	7.006	7.348	8.208	8.641	10.466	9.507	10.189
Mortalité infantile (enfants de moins d'un an) par rapport à 1000 naissances dans l'année	217‰	132‰	106 ‰	127 ‰	86,2‰	82 ‰	63,5‰
Décès d'enfants	443	254	258	308	134	202	137
Mortalité totale par 1.000 enfants	61‰	25‰	31,4‰	35,9‰	21,2‰	21,2‰	13,9‰

(¹) Épidémie de rougeole avec complications pulmonaires.

En secteur Kalima, la mortalité infantile par malaria a été pratiquement supprimée :

1948 :	3,32 ‰
1949 :	4,36 ‰
1950 :	2,14 ‰
1951 :	0,31 ‰
1952 :	0,17 ‰
1953 :	0,23 ‰

B. Accouchements à la Maternité de Kalima.

Exception faite de quelques cas de prématurés, pratiquement toutes les futures mamans du secteur de Kalima accouchent à la Maternité. En

1949 :	56 %
1950 :	86 %
1951 :	93 %
1952 :	96 %
1953 :	98 %

La mortinatalité, qui était de 9 % avant la création de cette Maternité, est actuellement en dessous de 4 %.

A la fin de 1953, l'accouchement à la Maternité est considéré comme chose normale par nos femmes, même si, par accident, elles doivent s'y rendre la nuit, à pied !

C. Visites médicales.

La maman dont le bébé est malade se rend d'office chez l'A. M. S., la V. M. S. ou l'infirmier. Il est *admis* que le malade est à soigner selon la méthode européenne. Toutes les femmes ont *compris* le bien-fondé des visites médicales mensuelles, tant pour elles que pour leurs enfants. Ces visites sont incorporées dans leur routine de vie, de même les distributions de médicaments anti-paludiques.

Au 1^{er} janvier 1954, nous avons supprimé les primes de fréquentation aux visites médicales.

D. Alimentation.

Au 31 décembre 1953, il n'y a plus d'enfants SYMÉ-TAIN sous-alimentés.

E. Hygiène, propreté, habillement.

La majorité des logements sont propres le samedi. La majorité des mamans lavent une fois par semaine le linge de leur famille. La majorité des mamans confectioonnent des effets d'habillement pour leur mari, pour leurs enfants et pour elles-mêmes. Tous les bébés de 0 à 3 ans sont mis au bain et soignés au moins deux fois par semaine ; la majorité tous les jours.

Toutefois, nos femmes indigènes n'ont pas encore saisi la valeur de l'hygiène. Les logements sont nettoyés le samedi parce que A. M. S. et V. M. S. le demandent : « pour faire plaisir à Mademoiselle ». Une visite à l'improviste, en semaine, décèle encore bien souvent des logements sales ; en réponse à sa remarque, l'A. M. S. obtient : « Je ne savais pas que tu viendrais aujourd'hui » ou « Ce n'est pas le jour du nettoyage » donc, sous-entendu, « Ma case peut être sale ».

Beaucoup assistent encore au cours de lessive parce qu'elles y reçoivent du savon.

Couture et tricot récoltent de bons résultats, mais le ravaudage est loin d'être populaire. Quand il s'agit de « réparer », l'enthousiasme est limité.

F. Remarque générale.

Le secret de la réussite pour l'Européenne est de se faire aimer par la femme indigène. Dès qu'une étincelle de sympathie est provoquée, l'Européenne capte la

confiance de l'Africaine et en obtiendra beaucoup. Au stade actuel de notre action sociale, drill de la masse, mouvements collectifs, il est ardu d'établir le contact individuel d'où peut naître l'attachement de l'Africaine. Les possibilités existent néanmoins. A l'ouvrage peut régner une certaine intimité « entre femmes qui cousent », entre l'A. M. S. ou la V. M. S. installée à la même table que les élèves. Les visites de logements au cours desquelles l'A. M. S. peut échanger avec chaque femme, dans sa maison, quelques paroles se rapportant directement à ses préoccupations, font de cette activité un moyen infailible d'arriver à la compréhension mutuelle.

CHAPITRE VIII

LE SERVICE SOCIAL MASCULIN

1. Réalisations.

A. Sports.

Un championnat de football se déroule chaque année entre une dizaine d'équipes en secteur Kalima, cinq équipes de la division Punia et cinq équipes de la division Kasese. On y ajoute des rencontres entre des sélections des équipes SYMÉTAÏN et des équipes étrangères.

Une quinzaine de plaines de sports ont été établies dans les agglomérations minières.

Le matériel de sport et les équipements sont fournis par la Fondation.

Les matches de championnat se jouent le dimanche. En semaine se jouent les matches d'entraînement.

Les équipes de football sont gérées par des comités indigènes conseillés par un Européen.

B. Clubs récréatifs et cercles.

Une fédération des cercles SYMÉTAÏN a été constituée et groupe 36 clubs récréatifs gérés par des comités indigènes et conseillés par un Européen. Les clubs sont ouverts deux à trois soirées par semaine. Sont membres, tous les travailleurs SYMÉTAÏN ou assimilés qui versent une cotisation annuelle de 10 francs.

Ces clubs fonctionnent toujours dans le même local d'œuvres sociales dont nous parlions plus haut et sont

pourvus d'une armoire contenant : radio, tourne-disques, disques indigènes, jeux, journaux.

Les travailleurs s'y rendent de 17 à 20 h. Ils y boivent un verre de bière, écoutent les émissions de Radio Congo belge pour indigènes ou les disques, jouent aux cartes, au vogelpik ou lisent un journal. Dans certains clubs, la lecture des journaux se fait à haute voix au bénéfice de ceux qui ne peuvent lire.

Pendant le deuxième semestre 1953, les journaux suivants ont été distribués :

180 exemplaires du journal « Nkuruse » (Tshiluba).

180 brochures sur divers sujets, éditées par la bibliothèque de l'Étoile à Leverville (Français).

135 exemplaires du journal « L'Étoile-Nyota » (Français-Kiswahili).

500 exemplaires du journal « Croix du Congo » (Français).

60 revues « La Voix du Congolais » (Français).

270 exemplaires du journal « Nos images » (Français-Kiswahili).

200 brochures « Le Nourrisson au Congo » éditées par CEPSE (50 en français, 150 en kiswahili).

180 exemplaires du journal « Hodi » (Kiswahili).

180 exemplaires du journal « Allo, Allo, Kisangani » (Kiswahili).

C. Orchestre indigène.

Un petit orchestre indigène, dirigé par un commis et comprenant : tambours, cuivres, guitares et accordéons donne le dimanche des séances musicales dans les clubs récréatifs à raison de 2 ou 3 par mois. Les séances commencent vers 13 h et se terminent à 18 h. Entrée gratuite pour les membres de la Fédération des Cercles SYMÉTAÏN ; pour les autres travailleurs, il est perçu un droit d'entrée de 3 F. Une buvette (bière européenne ;

plus rarement, bière indigène) fonctionne pendant les séances. Les membres de l'orchestre ne sont pas payés. La Fondation fournit un moyen de transport et octroie, pour chaque séance, une bouteille de bière par membre.

Depuis sa création, l'orchestre a donné 143 séances.

D. Bibliothèque indigène.

Un local de Kalima et de Punia, réservé aux employés et artisans d'élite, a été muni d'une bibliothèque contenant des livres de vulgarisation scientifique, des romans, des cours de français, etc...

E. Foyer social d'action catholique.

Considérant qu'une majorité de travailleurs SYMÉTAÏN est catholique, la Fondation SYMÉTAÏN a doté la Mission des RR. PP. Blancs à Kalima d'un foyer social où se réunissent les membres de l'action catholique. Il fonctionne comme les autres clubs, mais est muni, par les RR. PP., d'un projecteur de cinéma autonome.

F. Cinéma itinérant.

Deux camionnettes-cinéma, complètement équipées, avec appareil sonore de projection 16 mm, groupe électrogène et tous accessoires indispensables, ont été achetées par la Fondation et se rendent régulièrement dans les cités ouvrières.

Les projections cinématographiques sont données par les RR. PP. Aumôniers, soit en plein air, soit dans les clubs. L'avantage de la réunion en plein air réside dans le fait que les spectateurs peuvent se placer sans se gêner éventuellement par défaut de place, devant et derrière l'écran. Les programmes de cinéma sont fournis, soit par le Service de l'Information de la Colonie, soit par la

filmothèque de la Fondation ; celle-ci comprend notamment six films éducatifs et récréatifs, en couleurs, que l'abbé CORNIL a enregistrés dans les concessions SYMÉTAÏN à la suite d'une convention signée avec la Fondation. Des commentaires sont donnés au cours de la séance, par micro ; pendant ces commentaires, la bande sonore est mise en sourdine.

Le matériel de cinéma est fragile. Cahotés sur de mauvaises routes, l'amplificateur et le système sonore subissent des détériorations.

G. Caisse d'Épargne et de Prêts.

Une caisse d'épargne fonctionne depuis 1948. Elle ne bonifie aucun intérêt pour les sommes épargnées, mais accorde des prêts en récompense de l'épargne. Peuvent bénéficier d'un prêt, tous ceux qui se sont montrés capables d'épargner. Le prêt est accordé pour l'achat d'objets de valeur, pour autant que l'épargnant ait économisé pendant une certaine période de référence (au maximum un an) la moitié du prix d'achat. Le montant maximum du prêt est égal à la somme épargnée. Ce système implique que le salaire de l'épargnant soit proportionnel à la valeur de l'objet dont l'acquisition est souhaitée, de telle façon que le remboursement ne doive pas s'étendre sur une trop longue durée. Les remboursements de longue durée découragent, en effet, bien vite l'indigène.

A fin 1953, la situation de cette caisse se présentait comme suit :

Nombre d'épargnants	303
Montant total des sommes épargnées	1.130.072
Montant total des retraits effectués	613.360
Montant total des sommes prêtées	461.445
Montant total des remboursements de prêts	354.950

H. Amélioration du confort des cités ouvrières.

L'éclairage public a été installé dans 9 cités ouvrières et l'éclairage intérieur dans 130 habitations d'employés et artisans d'élite. Le courant est fourni par les centrales hydro-électriques de SYMÉTAÏN. Dix cités ouvrières bénéficient d'une distribution d'eau avec bornes-fontaines (à robinets poussoirs) installées à divers endroits de la cité. La plupart de ces distributions d'eau desservent également des bâtiments-douches.

A noter que toutes les installations de la Fondation sont dotées de l'éclairage et de l'eau courante et, dans certains cas, pourvues de citernes autonomes destinées à parer au manque d'eau temporaire résultant de pannes électriques ou autres.

2. Résultats obtenus.

A l'origine, les joueurs de football nous demandaient une caisse de bière après les matches « en guise de récompense, parce qu'ils avaient joué ». Le mot « jouer » est un terme euphémique, car le match de football était considéré comme une bataille rangée au cours de laquelle il s'agissait de cogner sur l'adversaire chaque fois que l'occasion s'en présentait. Afin d'inculquer la notion du sport et du « fair play », nous étions obligés de placer chaque équipe sous la direction d'un conseiller européen.

Le joueur manquant actuellement aux règles de la sportivité se voit exclu du terrain pendant un certain nombre de mois. Et la punition est réelle, car le joueur exclu essaie d'obtenir son pardon avant l'expiration du délai. Les cercles sportifs sont dirigés par des comités indigènes ; les matches de football sont arbitrés par les membres de ces comités ; la réception des équipes étrangères et l'organisation des rencontres sont l'œuvre des

comités. La Fondation se borne à verser une participation aux frais et à exercer une surveillance discrète.

Le point faible est le manque de persévérance de ces comités. La présence de l'Européen reste indispensable parce que, sans supervision européenne, les équipes seraient dissoutes à la première difficulté.

Il en est de même dans les clubs récréatifs. Au démarrage d'un club, ces comités sont actifs et, dans certains cas, nous avons obtenu que les clubs soient aménagés au point de vue construction et mobilier par les membres eux-mêmes, sans aucune gratification. Malheureusement, le feu sacré ne persiste guère.

L'introduction du basket-ball fut un échec. Ce jeu est techniquement trop compliqué pour les indigènes.

Les séances musicales de l'orchestre indigène dans les clubs constituent un franc succès. Au début, seuls les hommes assistaient à ces séances et les femmes restaient à la maison avec les enfants. A la fin de 1953, les séances sont devenues des espèces de réunions « au café du village » ; les enfants accompagnent, papa et maman boivent un verre, on cause, on danse. Pas d'excès. A l'occasion, Papa fait un tour de piste avec son bébé dans les bras ! La bonne humeur règne.

Les bibliothèques indigènes n'ont connu aucun engouement.

Le cinéma est très apprécié pour autant qu'il s'agisse de films adaptés à la mentalité indigène. Dans le stade actuel d'évolution de notre population minière, sont à proscrire :

a) Les dessins animés : l'action est trop rapide. De plus, pendant la séance, le cinéma n'est plus une fiction, mais bien la réalité pour l'indigène : il ne saisit pas que Mathurin puisse être aplati comme un journal contre le mur et vaquer tranquillement à ses occupations après cette épreuve.

b) Les documentaires autres que des reportages sur de grandes villes, des réalisations au Congo, ou des scènes de la vie des animaux.

— Un documentaire sur les Esquimaux ou sur les beautés du Mont-Blanc suscite une indifférence générale.

— Un documentaire sur l'escalade d'un pic suscite l'hilarité ; la cordée d'alpinistes est comparée à un rang de prisonniers à la chaîne. De plus, escalader un pic est considéré comme une occupation ridicule.

— Un documentaire sur le ski nautique provoque des remarques scabreuses sur les skieuses en maillot de bain.

En revanche, les scènes de la vie indigène dans les cités ou villages, enrobées dans un scénario à but éducatif, sont suivies avec beaucoup d'attention et beaucoup de... commentaires ! Charlot est reçu avec enthousiasme ; cet enthousiasme est transformé en délire lorsque le héros comique est un Noir et que l'action se déroule au Congo. Tel « Sikitu », genre de « Western » congolais réalisé par l'abbé CORNIL, montrant un boy défendant le bien de ses maîtres contre des voleurs, avec bagarres et poursuites en auto à l'appui.

A noter qu'au cours d'une même année, on peut tourner hardiment deux ou trois fois le même programme. Le Noir aime revoir les films qui lui ont plu.

CHAPITRE IX

LE SERVICE AGRICOLE ET D'ÉLEVAGE

1. Réalisations.

A. Établissement de cultures vivrières.

L'établissement de cultures vivrières aux abords des centres miniers est le résultat d'une méthode volontaire. Elle fait suite à un autre système que nous avons dû abandonner parce que trop onéreux. Selon ce dernier système, une équipe d'abattage se rendait dans les cités ouvrières pour y abattre, débrousser et incinérer le terrain forestier sur lequel les femmes établiraient ensuite leurs cultures. Le prix de revient de cette équipe était fort élevé par suite de ses nombreux déménagements et déplacements et son rendement n'était pas très satisfaisant, parce que non surveillée continuellement par un Européen.

Voici la méthode suivie actuellement : l'agronome de la Fondation SYMÉTAÏN, aidé de moniteurs agricoles, se rend dans chaque cité ouvrière et repère à proximité immédiate de celle-ci, un terrain coutumier à tendance riche, soit forêt secondaire, soit jachère vieille d'au moins dix ans. Après arrangement avec les chefs locaux indigènes sur les possibilités de location du terrain et l'indemnité éventuelle à payer à l'autorité coutumière par chaque possesseur de parcelle, il délimite sur ce terrain environ autant de parcelles de 8 ares (20 m en lisière et 40 m en profondeur) qu'il y a de femmes dans le camp. Ces parcelles sont numérotées et distribuées à raison

d'une par femme, en principe. L'agronome essaye de grouper les femmes, par tribu, sur le lotissement. Ceci a son importance au point de vue abattage et évite des palabres entre femmes de tribus différentes, détentrices de parcelles limitrophes, notamment, discussion sur le fait de savoir qui doit débiter l'arbre se trouvant originellement sur la parcelle du Murega, mais tombé, suite à l'abattage, sur la parcelle du Mukusu.

L'agronome explique que chaque femme exprimant le désir de prendre possession d'une parcelle touchera 125 francs dès que celle-ci sera débroussée, incinérée et plantée de bananiers et de paddy. En pratique, le débroussement du sous-bois se fait par des femmes ; les hommes se chargent de l'abattage des grands arbres après les heures de travail. Les Waregas dont les parcelles sont accolées font l'abattage en commun ; ils ont une grande expérience de ce travail et s'arrangent pour que les grosses essences entraînent dans leur chute deux ou trois autres arbres. Hommes et femmes débitent, puis les femmes incinèrent.

Le cycle cultural comprend :

1^o Bananiers plantés à 3 m $\times$ 3 m mis en terre avant incinération, afin de détruire éventuellement par la fumée les cosmopolitis, insectes qui se nichent dans les troncs des bananiers et les tuent lentement.

Paddy.

Maïs intercalaire.

2^o Après la récolte du paddy : arachides.

3^o Après les arachides : manioc et récolte des bananes.

Plants et semences sont fournis par la Fondation pour les premier et deuxième lotissements établis dans chaque cité ouvrière. Pour les années suivantes, les femmes doivent puiser dans leurs réserves de paddy et utiliser les rejets de bananiers des premiers lotissements. A si-

gnaler que l'arachide ne donne pas une bonne levée, parce que la terre de nos régions est trop lourde. Nous l'avons toutefois conservée dans le cycle cultural, afin d'inciter les femmes à nettoyer les bananeraies.

La récolte appartient intégralement à chaque possesseur de parcelle ; celui-ci en fait strictement ce qu'il veut. Aussi longtemps que ne se pose pas un problème d'écoulement des produits vivriers, la Fondation n'interviendra pas dans l'achat.

En fait, nous avons constaté que le travailleur SYMÉTAÏN :

a) Consomme une bonne partie de sa récolte, malgré la forte ration de 4.500 calories par jour qu'il touche de la société ;

b) Garde une partie comme semences pour les années suivantes ;

c) Vend une partie de sa récolte :

aux spécialistes et appointés des centres (notamment Kalima) touchant la ration en espèces ;

aux travailleurs n'ayant pas pris possession d'une parcelle délimitée par les soins de la Fondation ;

aux travailleurs d'autres sociétés, lorsque les établissements de ces dernières ne sont pas trop éloignés ;

aux chauffeurs de camions de passage dans les zones SYMÉTAÏN ;

aux indigènes des chefferies avoisinantes. Ce dernier cas, assez rare, comporte une conséquence amusante : le paddy acheté aux travailleurs par ces indigènes est vendu à la firme chargée des fournitures de vivres à SYMÉTAÏN, laquelle firme revend ce paddy à SYMÉTAÏN qui, à son tour, le ristourne à ses travailleurs sous forme de rations.

- Le rapport dressé à la fin de 1953 par l'agronome Go-

DINEAU, artisan de la propagande vivrière, expose que le nombre de parcelles établies de 1951 à 1953 selon la méthode volontaire est de 3.499 soit 279,9 Ha. La production de riz et de bananes sur ces parcelles, évaluée par cet agronome de façon excessivement prudente à concurrence de :

800 kg /Ha pour le paddy

8 T /Ha pour les bananes,

est, au total, de :

224 Tonnes de paddy

2240 Tonnes de bananes.

B. Plantations ornementales.

Quatre pépinières, dont l'une constitue un véritable jardin botanique, fournissent actuellement une dizaine de milliers de plants et boutures ornementales et fruitières aux cités ouvrières.

Les agronomes de la Fondation étudient l'ornementation de la cité, mettent plants et boutures en terre et surveillent leur croissance. Par suite des dégâts provoqués par les chèvres, nous avons été amenés à placer des treillis autour des plants. Devant cette dépense, la Direction des Mines SYMÉTAÏN a rendu les chefs de cités et ses hommes d'entretien responsables de la sauvegarde des plants et n'autorise plus les travailleurs SYMÉTAÏN à garder des chèvres courant en liberté à l'intérieur de la cité.

C. Acclimatation et multiplication d'espèces bovines à Kikungwa.

(Voir photo 2).

Sur une terrasse située à Kikungwa, en bordure de la rivière Ulindi, nous avons abattu 40 Ha de forêt que nous

avons transformés en pâturages couverts, en partie, d'un *paspalum* venu librement et, en partie, d'un cynodon très volontaire dont nous avons importé quelques touffes en provenance de l'INÉAC, Yangambi.

En avril 1949, nous avons introduit le premier lot de bétail comprenant dix génisses et un taureau, issus de croisement Ndama-Dahomey. Le bétail Dahomey est connu pour sa rusticité, son endurance et sa résistance à la trypanosomiase. Son rendement viande est moins élevé que celui du Ndama ; c'est le motif qui nous a poussés à choisir des bêtes issues de croisement :

Poids sur pied d'une génisse Dahomey adulte : 150 kg ;

Poids sur pied d'une génisse Ndama adulte : 250 kg.

Ce bétail, originaire de Wendji, près de Coquilhatville, a été acheminé par voies terrestre et fluviale, sur barge incorporée à un convoi de Wendji à Stanleyville, sur camion de Stanleyville à Kikungwa. Pendant ce voyage de 2.500 km, d'une durée de trois semaines, les risques de maladie sont grands, le ravitaillement en fourrage est difficile, les transbordements aux points de rupture de charge provoquent des plaies et parfois des fractures, pour peu que les bêtes ne soient pas dociles. De plus, il faut joindre un convoyeur européen à distraire de son travail pendant plus d'un mois.

Ces raisons ont milité en faveur d'un transport par avion-cargo, d'un deuxième lot de bétail introduit en mai 1952 (29 génisses et 2 taureaux). Il s'agissait de Dahomey ; nous n'avions pu mettre la main sur du croisé-Ndama. Il fut transporté de Léopoldville à Kindu (la plaine de Kalima n'était pas achevée) par avions-cargo Sabena. Durée du voyage : 5 heures. Charge maximum d'un DC. 3 : 20 génisses convoyées par un agronome.

Les bêtes ont fort bien supporté le transport. A l'intérieur du cargo, elles étaient amarrées à une main-courante. On peut se demander ce qui serait arrivé si l'avion

avait dû traverser une tornade ou un ciel moins clément ; peut-être serait-il utile de prévoir, dans les avions-cargo, un cloisonnement permettant d'encadrer et de fixer plus solidement chaque bête.

Les deux troupeaux placés dans nos pâturages n'ont bénéficié d'aucune nourriture spéciale au cours de leur acclimatation et de leur multiplication.

Ils ont reçu les soins suivants :

a) Aspersions bi-hebdomadaires d'*Hexidol* (solution arsénicale) par pulvérisateurs.

b) Traitement au *Dimidium* bromide des bêtes affaiblies dont l'examen microscopique du sang révélait la présence de trypanosomes dans le sang périphérique. Le *Dimidium* bromide est administré en injections intra-veineuses (dans la jugulaire) ou intramusculaires, à raison de 1 mg par kg de poids vif ; au sujets rebelles à raison de 2 mg. Cette médication n'a jamais entraîné d'accidents chez nous. Les injections sous-cutanées ont provoqué, dans certains cas, des gonflements locaux se résorbant au bout d'une semaine, sans intervention. Nous pensons que tous nos animaux sont atteints de trypanosomiase, même si elle ne se révèle pas toujours à l'examen microscopique du sang. Nous avons du reste récolté sur nos pâturages et expédié aux Services vétérinaires de Léopoldville, une vingtaine de mouches tsé-tsé, agents vecteurs de la maladie du sommeil. Si le bétail n'est donc pas immunisé contre la trypanosomiase, on peut considérer qu'il est résistant à cette maladie aussi longtemps qu'il se nourrit convenablement et n'est pas affaibli par ailleurs.

c) Traitement des plaies (notamment celles provoquées par les coups de cornes) au goudron végétal.

d) Placement dans chaque kraal, d'un bac contenant un mélange de chaux éteinte et de sel.

e) Allaitement artificiel (lait en poudre) de veaux de primipares dépourvues de lait maternel.

A fin 1953, nous avons établi la sous-division suivante :

Kraal n° 1 : Génisses adultes et vaches Ndama-Dahomey. Taureau reproducteur Ndama provenant d'un centre d'élevage à Kasongo. Nous avons introduit ce taureau afin d'éviter une trop grande consanguinité.

Kraal n° 2 : Vaches Dahomey ayant vêlé une fois. Taureau reproducteur Ndama. Le premier produit des génisses Dahomey provenait de taureau Dahomey ; dans le but d'agrandir la race, nous avons placé actuellement un taureau Ndama auprès des vaches Dahomey.

Kraal n° 3 : Génisses Ndama et Dahomey ; elles seront mises au taureau entre 18 et 24 mois.

Kraal n° 4 : Taureaux de réserve, taurillons, bœufs et bouvillons. Les bœufs seront abattus à l'âge de 4 ans.

Les kraals sont des bâtiments en madriers et planches à claire-voie, avec couverture en tôles et aire en ciment rugueux non muni d'une chape, afin que le sol ne soit pas glissant.

Chaque bête est marquée au fer, d'un numéro sur la cuisse droite et possède sa fiche au bureau, renseignant : caractéristiques, croquis, pedigree et faits saillants de son existence.

Voici quelques chiffres :

Troupeau Ndama-Dahomey.

	1949	1950	1951	1952	1953
Vaches adultes	10	10	11	13	15
Jeunes femelles	3	7	10	7	10
Taureaux et taurillons	5	3	7	9	9
Taureaux reproducteurs	1	1	1	1	2
Bœufs et bouvillons	—	2	4	9	14
Total...	19	23	33	39	50
Décès de veaux	0	4	1	0	2
Décès d'adultes	0	0	0	2	0

Troupeau Dahomey.

	1952	1953
Vaches adultes	7	21
Jeunes femelles	20	14
Taureaux et taurillons	3	10
Taureaux reproducteurs	2	2
Bœufs et bouvillons	0	2
Total ...	32	49
Décès de veaux	0	3
Décès d'adultes	5	0

Les décès de veaux sont dus aux causes suivantes :

- 2 prématurés ;
- 1 vraisemblablement de coccidiose bovine ;
- 1 tué par un coup de pied du taureau ;
- 3 tués par des piqûres de serpent ;
- 3 morts subitement, sans que l'autopsie ait pu révéler quoi que ce soit.

Le décès des 7 adultes est dû à un empoisonnement provoqué par un bouvier licencié pour inconduite ; il s'agissait malheureusement de vaches en gestation.

Nos essais d'élevage ont été subsidiés partiellement par le Fonds du Bien-Être Indigène au Congo belge.

D. Station de pisciculture à Bisamengo.

(Voir photos 3 et 4).

Sur un terrain d'alluvions, entièrement exploité par la mine, groupés en un seul endroit, nous avons établi 35 étangs selon la méthode des barrages en cascade. Ces étangs ont une superficie globale de 30 ha. Ils sont empoissonnés avec trois souches de *Tilapia*, poissons très prolifiques adaptés aux régions tropicales ; le *Tilapia melanopleura*, le *Tilapia macrochir* et le *Tilapia nigra*.

Les avantages de la création d'étangs dans les vallées exploitées par la mine sont :

Peu ou pas de frais de débroussement ; pas d'abattage ;

Proximité immédiate de matériaux pour l'édification des digues, soit le gravier lavé par l'exploitation et amoncelé sur le lit des flats ;

Réduction donc des frais d'établissement.

Le désavantage est l'empoissonnement sur fond entièrement stérile et la nécessité de recréer le milieu naturel pour le poisson.

Les autres problèmes sont :

Trouver la méthode d'empoissonnement correcte ;

Trouver la durée optimum de mise sous eau ;

Trouver la méthode de nourrissage et la nourriture, le tout au prix de revient le plus bas.

L'édification de digues en gravier lavé peut sembler une hérésie ; en fait, il faut tenir compte du fait que hauteur, largeur, pentes à l'amont et à l'aval, ainsi que matériaux sont étudiés en fonction de la hauteur d'eau à la vanne et que cette dernière ne dépasse guère 2 m 50. Après chaque mise sous eau, les infiltrations constatées les premiers jours sont rapidement colmatées par l'argile en suspension dans l'eau. La pente de la digue à l'amont est recouverte d'une couche de gros gravier afin d'éviter le percement de trous par le pois-

son. Le tout est recouvert d'un cynodon extrêmement vivace qui se repique de 50 en 50 cm et ajoute à la solidité de l'ouvrage. En outre, chaque barrage est muni d'un déversoir à flanc de coteau. Aucune digue ne s'est jamais rompue, même sous l'effet de coups d'eau provoqués par de fortes pluies. Toujours dans l'idée de réduire les frais d'installation, les assiettes des étangs ne sont ni nettoyées ni dessouchées. En revanche, une attention particulière a été accordée à la pente. Celle-ci doit rejoindre le tuyau de décharge sur toute la surface du fond, sans trou ni dépression. Le *Tilapia* résiste au courant jusqu'au dernier souffle et, lors des vidanges, ne passe par la vanne que lorsqu'il ne reste pratiquement plus d'eau. Il faut donc que l'étang puisse être entièrement vidé. Les trous sont également des refuges inexpugnables. Si les vannes traversant les digues ont été construites en béton, les moines assis sur ces vannes ont été fabriqués en un bois pourrissant peu ou pas dans l'eau. Toujours sous le signe de l'économie.

Outre le logement de l'Européen : le bureau, les magasins, le local pour activités sociales, la station comporte une petite cité de travailleurs, en matériaux durables, et, disséminés aux quatre coins de la concession, les logements en briques pour les sentinelles d'étangs. Chaque sentinelle se voit confier trois ha d'eau à entretenir et à nourrir.

Pour enrichir le fond stérile des étangs, nous avons :

Le dépôt de limon amené naturellement par les rivières ;

L'embourbement provoqué artificiellement par déversement dans l'étang de la couche humiphère des rives ;

L'incorporation d'engrais phosphatés ;

Le déversement annuel de 600 T de son de riz provenant de la rizerie SYMÉTAÏN Kalima. Coût rendu Bisamengo : 0,15 F/kg.

En 1949, le pH moyen des eaux était de 4,5. A fin 1950, il était porté à 6.

Au point de vue nourriture, nous avons :

12 % de riz contenu dans les 600 T de son de riz citées ci-dessus ;

Le plancton dont l'éclosion est favorisée par le déversement de son de riz ;

25 T de tourteaux de coton jetées annuellement dans les étangs. Coût rendu Bisamengo : 2,85 F/kg ;

Semis de paddy sur le fond de chaque étang après vidange et après incorporation d'engrais phosphatés. L'étang est mis sous eau avant que le riz n'arrive à épiage et que sa tige ne soit lignifiée. Cela nous donne 15 à 20 T de verdure par ha ;

15 ha de cultures vivrières (manioc et bananes) établies aux abords des étangs. Sont déversés dans l'eau : les feuilles de manioc, les bananes, les feuilles et les troncs (hachés) de bananiers.

Il est admis que le *Tilapia macrochir* se nourrit principalement de plancton, le *melanopleura* de verdure et le *nigra* de verdure et de nourriture artificielle.

Toutefois, il faut ajouter que la nourriture préférée du poisson ne le fait pas nécessairement grossir et qu'à défaut de sa nourriture préférée, le poisson mange autre chose.

D'un rapport dressé à fin 1953 par Monsieur LENNE, en charge de la Station de Pisciculture depuis l'origine, nous résumons les différentes méthodes d'empoissonnement essayées successivement :

1. Empoisonnement par alevins : nous obligeait à conserver des étangs frayères à côté de chaque étang de production, d'où immobilisation et improductivité d'importantes surfaces d'eau.

2. Empoisonnement par tout-venant : facilement ob-

tenu après chaque vidange d'étangs de production. A provoqué une certaine dégénérescence ; étaient incorporés dans cet empoissonnement, tous les poissons dont la croissance avait été arrêtée pour un motif quelconque. Nous en arrivions à faire de la sélection à rebours.

3. Empoissonnement par tout-venant et géniteurs : même formule que ci-dessus, mais on ajoute des géniteurs qui sauvegarderont la taille. Le désavantage de cette méthode est la retenue de grosses quantités de poisson à la Station.

4. Empoissonnement par géniteurs : petite charge d'empoissonnement, peu de transport, sauvegarde des qualités génésiques.

Les deux dernières méthodes sont utilisées actuellement.

Les vidanges se font, en principe, entre le 8^e et le 12^e mois de la mise sous eau, selon les nécessités de vente de poisson à SYMÉTAÏN. Nous essayons de vider deux à trois étangs par mois.

Le poisson est récolté dans des pêcheries en bois adaptées à la vanne en aval du barrage. Il est entraîné dans la pêcherie par le courant.

Nous avons bénéficié de l'expérience acquise par la Mission Piscicole d'Élisabethville, mais nous devons ajouter que la pisciculture du *Tilapia* demeure essentiellement fonction des circonstances locales que seule l'expérience peut déceler.

La Station a produit :

En 1951 : 22.291 kg de poisson (déduction faite de la charge d'empoissonnement) ;

En 1952 : 37.429 kg ;

En 1953 : 56.964 kg.

Voici (page suivante) le détail des étangs vidés en 1953.

N° DES ÉTANGS	Production à la vidange	Production nette	ha /an.	Durée de mise sous eau	Superficie
2	783 kg	732 kg	991 kg	13 mois	74 a
4	3333 kg	3006 kg	1894 kg	9 mois	190 a
5	1740 kg	1560 kg	5850 kg	8 mois	40 a
6	1390 kg	1210 kg	4614 kg	8 mois	39 a
7	2898 kg	2858 kg	980 kg	12 mois	290 a
8	2417 kg	2383 kg	1250 kg	12 mois	190 a
9	4119 kg	4079 kg	1700 kg	12 mois	240 a
10	4058 kg	4013 kg	4815 kg	10,5 mois	120 a
11	1543 kg	1459 kg	6436 kg	9 mois	34 a
13	700 kg	650 kg	2400 kg	10 mois	33 a
14	3960 kg	3905 kg	2900 kg	12 mois	135 a
16	530 kg	510 kg	1410 kg	14 mois	31 a
17	2211 kg	2187 kg	2733 kg	11 mois	87 a
18	4924 kg	4894 kg	1410 kg	12 mois	347 a
20	6600 kg	6539 kg	1860 kg	12 mois	355 a
21	1727 kg	1703 kg	1580 kg	12 mois	110 a
22	2092 kg	1943 kg	2135 kg	11 mois	91 a
23	1425 kg	1385 kg	2770 kg	13 mois	48 a
24	1264 kg	1248 kg	2340 kg	13 mois	54 a
25	545 kg	521 kg	1000 kg	10 mois	62 a
26	1250 kg	1188 kg	1230 kg	13 mois	96 a
27	600 kg	555 kg	1590 kg	12 mois	38 a
28	623 kg	573 kg	1040 kg	12 mois	55 a
29	559 kg	527 kg	1949 kg	6,5 mois	41 a
29bis	1600 kg	1445 kg	4260 kg	10 mois	41 a
30	1632 kg	1572 kg	3100 kg	13 mois	45 a
31	383 kg	300 kg	1280 kg	14 mois	22 a
32	2069 kg	2006 kg	2000 kg	9,5 mois	110 a
33	842 kg	800 kg	1440 kg	11 mois	61 a
34	1248 kg	1203 kg	1700 kg	10 mois	76 a
Totaux et moyennes.	59.065 kg	56.964 kg	1968 kg (moyenne)	11 mois (moyenne)	31 ha 55 a

2. Résultats obtenus.

A. Établissement de cultures vivrières.

Le travailleur SYMÉTAÏN s'est rendu compte des ressources qu'il pouvait tirer de son champ. Aux abords des cités ouvrières SYMÉTAÏN, on remarque dès à présent un grand nombre de champs mis spontanément sous culture sans aucune intervention de la Fondation.

Lorsqu'une femme, arrivée en retard à la distribution des parcelles, n'en reçoit plus parce qu'il n'en reste aucune disponible, cela signifie pour elle un véritable drame. Nous avons rééduqué les femmes en ce sens que cultiver leur parcelle fait désormais partie de leur rôle de ménagère.

A partir du 1^{er} janvier 1954, nous supprimons la prime de débroussement devenue inutile.

B. Acclimatation d'espèces bovines.

Nous avons démontré que l'acclimatation et la multiplication de bétail rustique est possible dans les régions forestières du Maniema.

C. Pisciculture.

Nous ne sommes pas arrivés à notre objectif qui était de produire 6 T/ha/an de poisson, mais nous sommes persuadés d'avoir trouvé les bonnes méthodes pour enrichir progressivement les assiettes des étangs, condition première d'une bonne productivité.

A fin 1954, il nous restera à tirer les conclusions en ce qui concerne la meilleure méthode d'empoissonnement.

CHAPITRE X

LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

A. Groupe scolaire « Vice-Gouverneur Général Moulaert » à Kalima.

A la suite d'une convention passée avec la Congrégation des Frères Maristes, spécialistes de l'Enseignement, ces derniers se sont installés à Kalima et y établissent un programme arrêté de commun accord avec les Services gouvernementaux et la Fondation. Toutes dépenses, y compris le coût des RR. FF. Maristes qui ne sont pas couverts par les subsides de la Colonie, sont à charge de la Fondation, soit environ 50 % des frais totaux.

Nous dispensons à tous les fils des travailleurs SYMÉTAÏN et aux fils des indigènes habitant la région SYMÉTAÏN, un enseignement primaire du 1^{er} degré comportant deux années d'études. Au terme de la 2^e année, les moins doués passent dans des ateliers d'apprentissage ; ils y apprennent un métier en rapport avec leurs aspirations, pendant 2 ans (charpentiers, menuisiers, bobineurs, soudeurs, forgerons, chauffeurs, mécaniciens, etc...).

Ils s'engageront ensuite, à SYMÉTAÏN ou ailleurs, comme artisans.

Les mieux doués continuent le cycle complet des études primaires, c'est-à-dire le 2^e degré comprenant 4 années d'études. De ces mieux doués, les meilleurs suivent les 4 années d'études d'un 2^e degré sélectionné.

Après ces études primaires, nous proposons à certains élèves d'entrer dans une bonne école normale qui nous

fournira, plus tard, les instituteurs dont nous avons besoin pour nos écoles ; d'autres se présentent dans les écoles d'assistants médicaux indigènes, au Séminaire, etc...

Nous essayons de faire entrer la majorité de ces élèves dans notre École professionnelle. Après 4 années d'études, ils en sortiront comme adjoints-topographes, employés de secrétariat technique ou adjoints à des chefs d'exploitation minière. Encore une fois, nous essayons de les engager à SYMÉTAÏN, mais ils restent entièrement libres dans le choix de leur employeur.

Au centre, l'établissement des RR. FF. se compose d'un ensemble de bâtiments, tous réalisés depuis octobre 1949, date d'arrivée des RR. FF. Maristes (photo 5) :

- Une école centrale primaire, dont les deux ailes mesurent respectivement 96 et 80 m, contenant 19 classes spacieuses, bureaux et musée scolaire.

- Un bâtiment-douches et deux bâtiments sanitaires.

- Un dispensaire.

- Une plaine de sports avec tribune.

- Une imprimerie.

- 20 habitations (dont 17 logements doubles) pour instituteurs.

- Un bâtiment comportant les classes pour cours théoriques de l'École professionnelle.

- L'École professionnelle et artisanale proprement dite, comportant les ateliers et les annexes. Ces bâtiments couvrent un demi-hectare. (photos 7 et 8).

- Sont construites dans les cités extérieures : vingt écoles primaires succursales du premier degré à deux ou trois classes, aux environs des Centres médico-sociaux. (photo 6).

Environ 2.500 écoliers suivent les cours dans les écoles primaires ; 200 élèves suivent les cours des écoles professionnelles et artisanales formées depuis octobre 1950.

Malgré l'ampleur des constructions, nous avons dû

refuser, en 1953, 200 élèves par manque de locaux disponibles. En 1954, nous pallions cet inconvénient par l'ouverture de classes du 2^e degré dans les écoles succursales, afin de décongestionner les écoles centrales.

A partir de la 3^e année primaire, tout l'enseignement est donné en français.

Un Frère Mariste directeur est chargé de l'administration et la comptabilité du Groupe scolaire.

Un Frère dirige l'école primaire centrale, degré sélectionné.

Un Frère inspecte les écoles succursales à raison de deux visites par mois.

Deux Frères sont respectivement titulaires de la section d'apprentissage du fer et de celle du bois.

Enfin, deux Frères sont professeurs titulaires des 2^e et 3^e années de l'école professionnelle « Section Mines ». La première année est confiée à un moniteur indigène ; la quatrième année sera ouverte en 1954.

Les sections d'apprentissage ne comportent que de la pratique, à l'exception de quelques cours de français et de calcul.

A l'école professionnelle, on donne en 1^{re} et 2^e années surtout des cours théoriques et quelques travaux manuels dans les ateliers. A partir de la 3^e année sont prévus des cours pratiques sur chantier. Un certain nombre de ces cours sont donnés par des ingénieurs SYMÉTAÏN. Nous donnons, à titre d'exemple, le schéma du programme de la 3^e année :

1. *Religion.*

2. *Mathématiques :*

a) Arithmétique : Révision système métrique, fractions, racines carrées, densités et poids spécifiques ;

b) Géométrie : 2^e livre ;

c) Algèbre : addition, soustraction, multiplication, division des monômes et polynômes.

3. *Français :*

- a) Grammaire ;
- b) Orthographe ;
- c) Composition littéraire ;
- d) Vocabulaire et phraséologie ;
- e) Orthophonie.

4. *Sciences :*

a) Physique expérimentale : définitions élémentaires, électricité, volt, ampère, lois d'Ohm et de Joule, magnétisme, induction, etc... ;

b) Mécanique générale et élémentaire : mouvement, transmission par courroies, roue de friction et engrenage, train épicycloïdal, mécanisme à bielles, excentrique circulaire à collier, pignon et crémaillère, etc... ;

c) Chimie : Notions préliminaires, fonctions chimiques, bases, acides, étude de diverses compositions chimiques.

5. *Cours spéciaux :*

a) Dessin technique : centré sur les machines utilisées dans les exploitations ;

b) Dessin cartographique ;

c) Éléments de géologie et de minéralogie : échantillonnage, détermination des minéraux par densité, dureté et aspect, lithologie ;

d) Déontologie professionnelle ;

e) Hygiène industrielle : salubrité d'une cité ouvrière. Étude des principales maladies d'Afrique.

6. *Cours spéciaux pratiques et théoriques pour :*

Aides aux chantiers miniers ;

Aides au service topo-cartographique ;

Aides au Bureau technique.

Ils comportent l'étude détaillée de tous les travaux qui se font dans ces services, avec applications pratiques sur le terrain.

B. Groupe scolaire féminin de Kalima.

(photos 9 à 14).

Une convention avec les RR. SS. Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique a été établie sur les mêmes bases que celles organisant le Groupe scolaire « Vice-Gouverneur Général MOULAERT ».

Nous avons résolument attaqué le problème de l'enseignement pour les filles de nos travailleurs. Les fillettes suivent également le cycle complet des études primaires et passeront ensuite à l'École ménagère.

Un spacieux bâtiment à étage (façade de 90 m) comprenant toutes les installations nécessaires pour une école primaire et un internat, a été mis en service au mois d'avril 1950 à Kalima-centre.

Depuis 1952, 6 années primaires groupant 350 fillettes, y fonctionnent.

En attendant l'établissement de l'École ménagère proprement dite, qui acceptera les élèves ayant parcouru le cycle complet des études primaires, nous avons créé une école ménagère péri-primaire groupant les élèves ayant terminé deux années primaires, mais trop âgées pour être admises en 3^e année.

Le Groupe Scolaire Féminin est géré de façon remarquable par les RR. SS. Blanches. L'enseignement primaire est donné selon la méthode SCHNEIDER (méthode directe). Elle convient parfaitement pour nos fillettes, frappant leur imagination et leur don d'observation.

Il règne dans ces écoles une propreté que beaucoup de pensionnats en Europe pourraient envier. Il n'y a aucun luxe, mais tout est reluisant. Les robes de semaine des pensionnaires sont confectionnées en drill kaki, mais comportent une jolie ceinture rouge. Les robes de sortie sont en américani rehaussé d'une cotonnade de couleur et complétées par un fichu rouge et bleu. Le coût de cet ensemble fort coquet ne dépasse pas 50 francs.

A l'internat, les lits sont en fer, parce que des lits en bois seraient attaqués par la vermine. Pas de matelas, une natte, un drap de lit, une couverture et un oreiller. Douches et lavabos sont crépis au ciment ; pas de beaux carrelages, pas de chromé.

Une communauté de 7 RR. SS. Africaines a été introduite à Kalima le 15 janvier 1954. Elles ont repris une partie de l'enseignement primaire. Un nouveau bâtiment à étage, de 100 m de façade, est en construction. Il est destiné à contenir l'École ménagère post-primaire et l'internat ; l'actuel bâtiment sera réservé uniquement aux classes d'école primaire.

C. École du secteur Punia.

La Fondation a subsidié partiellement la construction de deux écoles primaires centrales à Punia-Centre et à Kaseke. Les sociétés Cobelmin et Comité National du Kivu sont intervenues (proportionnellement à leurs effectifs de main-d'œuvre indigène) dans le coût de ces constructions.

Dix écoles succursales érigées par la Fondation sont en service dans les cités des travailleurs.

CHAPITRE XI

INTERVENTIONS DIVERSES

A. Subsidiation d'une mission radiologique CÉMUBAC.

La Fondation a subsidié une mission radiologique envoyée au Congo par le Centre d'Études médicales de l'Université Libre de Bruxelles. Cette Mission a pour objectif de dépister la tuberculose dans les régions situées à l'est de la Colonie.

B. Subsidiation de l'Église des RR. PP. Blancs à Kalima.

La Fondation est intervenue pour 1.722.100 F dans la construction de l'église paroissiale de Kalima, desservie par les RR. PP. Blancs. L'important surplus des dépenses a été directement supporté par la Société SYMÉTAÏN.

C. Intervention dans le paysannat Nord-Elila.

(Territoire de Pangi)

(photos 15 et 16).

En vue de pallier l'exode accéléré des populations rurales dans le nord du Territoire de Pangi (exode provoqué par la situation précaire de ces indigènes dépourvus de soins médicaux et de ressources appréciables), les services gouvernementaux décidèrent l'introduction du paysannat dans cette région. Parallèlement à cette introduction, la Fondation SYMÉTAÏN entama une action médico-sociale subsidiée partiellement par la Colonie et utilisant au maximum les ressources locales.

Une action similaire en secteur Punia est à l'étude.
Voici la situation à fin 1953 :

- 1) Localisation : Km 54 à Km 156 de la route Kindu-Shabunda ;
Km 1 à Km 15 de la route Lubile-Pangi.

Population secourue : 5807 Warega groupés en 21 villages principaux.

- 2) Dispositif mis en place :

a) Centres médico-sociaux principaux, au nombre de 4, soit :

Route Kindu-Shabunda : Km 88 Kenye ;
Km 136 Lukundji ;
Km 150 Mobile ;
Route Lubile-Pangi : Km 10 Kakoswa.

Il s'agit de bâtiments en pisé, érigés de façon très soignée, avec portes et fenêtres peintes en couleurs vives, et pourvus du mobilier nécessaire.

Chaque centre comprend :

- 1 logement pour infirmier ;
- 1 logement pour notable malade ;
- 1 dispensaire avec chambre de visite et de médicaments ;
- 1 salle d'hospitalisation.

L'ensemble est agréablement orné de fleurs et d'arbustes décoratifs.

Un médecin SYMÉTAÏN effectue chaque semaine une visite médicale dans chacun des centres.

Deux visites mensuelles à horaire fixe sont faites par une A. M. S. accompagnée d'une V. M. S. Leurs activités sont identiques à celles établies dans les centres médico-sociaux SYMÉTAÏN.

Un infirmier résidant à demeure est chargé du dispensaire et de la gestion courante du centre.

Tous les malades graves sont évacués sur l'hôpital de Kalima ; les femmes enceintes accouchent à la maternité.

b) Centres sociaux secondaires.

Sont au nombre de 10, échelonnés sur les routes citées ci-dessus. Ils sont pourvus d'un hangar en rondins, doté du mobilier nécessaire.

Une V. M. S. assistée de monitrices indigènes et contrôlée par une A. M. S. visite deux fois par mois chacun de ces centres et s'y acquitte des principales activités sociales, en ce comprises les pesées de nourrissons.

Les indigènes des centres sociaux et des localités environnantes se font soigner dans les dispensaires des centres principaux. En cas de maladie grave, ils bénéficient également de l'hospitalisation à Kalima.

3) Résultats.

Notre action médico-sociale a suscité un intérêt évident chez ces populations démunies depuis longtemps de tous soins médicaux.

Les deux centres principaux, ouverts en 1953, ont connu un démarrage rapide grâce à l'aide précieuse apportée par les autorités territoriales et le chef de secteur indigène, mais surtout parce que la population était désireuse de se faire soigner. Dès le premier mois de la mise en service de ces deux centres, toutes les femmes et tous les enfants assistaient aux visites de l'A. M. S. ; 500 enfants étaient inscrits aux distributions bi-hebdomadaires de médicaments anti-paludiques, tandis que le dispensaire soignait plus de cent malades non compris ceux évacués sur l'hôpital de Kalima.

A fin 1953 (pour la première fois depuis de nombreuses années) la population recensée en région Nord-Pangi n'a

subi aucune diminution par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'année 1953 :

379 malades ont été traités à l'hôpital de Kalima, soit au total 4.935 journées d'hospitalisation ;

3.120 malades ont été soignés dans les dispensaires des Centres médico-sociaux ;

42 malades ont bénéficié d'interventions chirurgicales à l'hôpital de Kalima ;

129 femmes ont accouché à la Maternité de Kalima ;

7.682 consultations de nourrissons et prénatales ont été données ;

35.000 distributions de médicaments anti-paludiques aux enfants ont été enregistrées.

Nous avons obtenu 9.589 fréquentations aux ouvroirs et distribué 28.400 repas de lait.

CONCLUSIONS

Dans les dix dernières années, le Noir a franchi un pas de plus dans son évolution.

Il a constaté que le respect n'est pas un sentiment à sens unique : que s'il est dû par le subordonné envers son chef, il est aussi dû à la simple qualité d'homme et qu'un travail n'est bien fait et agréable à accomplir que si tous ceux qui y collaborent se respectent mutuellement.

Il a observé que les rapports hiérarchiques chez les Blancs ne sont pas uniquement basés sur le pouvoir, la discipline et l'argent, mais aussi sur une estime réciproque.

Il a vu que l'estime est un sentiment provoqué par les qualités morales de l'individu, à n'importe quel échelon.

L'Africain désire bénéficier de l'estime de l'Européen. Il demande la considération du Blanc.

Nous devons nous en féliciter car, incontestablement, ce désir est une manifestation de sa conscience.

Il importe que le programme social dressé par la Fondation SYMÉTAÏN soit parallèle à l'évolution de la mentalité africaine. L'action de masse a obtenu des résultats. S'il reste beaucoup à faire en ce domaine, il convient toutefois de dégager dès à présent l'orientation future de nos activités.

Ces activités sont à centrer sur la personne.

Après nos œuvres collectives au profit de la masse, nous devons nous occuper de l'individu, cet individu chez lequel s'allume l'étincelle de l'amour-propre, point

de départ d'une étape nouvelle au cours de laquelle il sera conscient de sa qualité d'homme.

Finie bientôt l'ère des numéros matricules, des fiches impersonnelles, du drill collectif et de la prime de fréquentation.

Nous aurons à nous intéresser au père de famille, à sa femme et à chacun de ses enfants. Nous aurons à connaître les antécédents de chacun des membres de la famille, leurs besoins, leurs soucis.

Nous aurons à les conseiller dans leurs difficultés de tous les jours, dans leurs problèmes moraux, dans le choix des études pour leurs enfants, dans l'orientation professionnelle et dans l'organisation de droits fonciers et de propriétés individuelles.

Hier ils étaient des primitifs ; aujourd'hui nous les avons rendus conscients d'eux-mêmes : ils deviennent des Hommes.

Kalima, le 25 avril 1954.

ANNEXE V

Fondation Symétain pour l'Amélioration du Bien-Être des Indigènes

(Établissement d'utilité publique sous le régime du décret du 19 juillet 1926)

COMPTES DE L'EXERCICE 1953
DÉPENSES DÉFINITIVES

Libellés	Reports au 1-1-1953	Subsides reçus en 1953 pour compte exercices antérieurs	Dépenses nettes au 1-1-1953	Dépenses nettes de l'exercice	Totaux au 31-12-1953
I. Dépenses récurrentes					
Section Administrative F	6.575.225,—	—	6.575.225,—	1.565.520,—	8.140.745,—
Section Sociale :					
générale	4.097.284,—	—	4.097.284,—	1.111.823,—	5.209.107,—
en faveur de la mère et de l'enfant	19.322.629,—	—	19.322.629,—	7.229.821,—	26.552.450,—
en milieu coutumier	156.418,—	156.418,—	—	429.385,—	429.385,—
Section Agricole et d'Élevage	4.361.080,—	—	4.361.080,—	1.230.482,—	5.591.562,—
Section Enseignement	5.796.166,—	2.080.664,—	3.715.502,—	2.568.786,—	6.284.288,—
	<u>40.308.802,—</u>	<u>2.237.082,—</u>	<u>38.071.720,—</u>	<u>14.135.817,—</u>	<u>52.207.537,—</u>
II. Dépenses d'immobilisations					
Section Administrative	1.951.149,—	—	1.951.149,—	118.500,—	2.069.649,—
Section Sociale :					
générale	7.672.522,—	—	7.672.522,—	834.854,—	8.507.376,—
en faveur de la mère et de l'enfant	8.585.897,—	—	8.585.897,—	410.245,—	8.996.142,—
en milieu coutumier	141.842,—	141.842,—	—	—	—
Section Agricole et d'Élevage	7.988.735,—	54.000,—	7.934.735,—	747.760,—	8.682.495,—
Section Enseignement	14.256.338,—	1.570.474,—	12.685.864,—	3.148.364,—	12.143.825,—
				— 3.690.403,— (1)	
Intervention dans équipement de la mission CEMUBAC au Maniema	1.280.748,—	—	1.280.748,—	—	1.280.748,—
Intervention dans achèvement de l'église des RR. PP. Blancs à Kamisuku	1.751.077,—	—	1.751.077,—	—	1.751.077,—
Installation eau potable Quartier Fondation	870.290,—	—	870.290,—	15.738,—	886.028,—
	<u>44.498.598,—</u>	<u>1.766.316,—</u>	<u>42.732.282,—</u>	<u>1.585.058,—</u>	<u>44.317.340,—</u>
Totaux dépenses définitives	<u>84.807.400,—</u>	<u>4.003.398,—</u>	<u>80.804.002,—</u>	<u>15.720.875,—</u>	<u>96.524.877,—</u>

RESSOURCES			
Fonds propres			
Dotations :			
Dotation initiale (art. 14 des statuts)		50.000.000,—	
Dotations complémentaires Symétain exercices antérieurs		80.000.000,—	
Dotation complémentaire Symétain exercice 1953		10.000.000,—	
			140.000.000,—
	Reports au 1-1-1953	Revenus de l'exercice	Totaux au 31-12-1953
Revenus de Placements temporaires :			
Revenus sur Portefeuille	1.130.937,—	488.160,—	1.619.097,—
Intérêts bancaires et divers	F. 774.238,—	756.164,—	1.530.402,—
			3.149.499,—
	1.905.175,—	1.244.324,—	
Recettes diverses		. fr.	68.578,—
Dettes envers les tiers			
Créditeurs divers			20.079,—
Caisse d'Épargne et de Prêts pour Indigènes : Comptes d'épargne			516.712,—
			536.791,—
			143.754.868,—
AFFECTATION DES RESSOURCES			
Dépenses récurrentes cumulées			52.207.537,—
Dépenses d'immobilisations cumulées			44.317.340,—
			96.524.877,—
Dépôts et Placements temporaires :			
Dépôts à vue et à court terme			35.145.679,—
Portefeuille-obligations			7.040.960,—
			42.186.639,—
Débiteurs divers			4.936.857,—
Caisse d'Épargne et de Prêts pour Indigènes : Comptes de prêts			106.495,—
			5.043.352,—
			143.754.868,—

(1) Cession de l'École des filles à l'Association des Sœurs Missionnaires de N. D. d'Afrique.

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 27 avril 1954.

MM. Henri DEPAGE, Président,
Raymond ANTHOINE, Vice-Président,
Louis ORTS, Secrétaire-Trésorier.

S. E. Mgr CLEIRE, Vicaire Apostolique à Kasongo.
MM. Fernand ANTOINE ;
André BEYAERT ;
Désiré HALLEUX ;
Fernand DELRIVIÈRE ;
Docteur René MOUCHET ;
Paul ORBAN ;
Robert SCHWENNICKÉ ;
Docteur Paul SCHYNS.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
CHAPITRE I. Le dispositif SYMÉTAÏN	12
CHAPITRE II. Principes de base	16
CHAPITRE III. Nature de l'organisme créé	18
CHAPITRE IV. Principes d'action	21
CHAPITRE V. Objectifs	23
CHAPITRE VI. Personnel	29
CHAPITRE VII. Le Service médico-social féminin	35
CHAPITRE VIII. Le Service social masculin	49
CHAPITRE IX. Le Service Agricole et d'Élevage	56
CHAPITRE X. Le Service de l'Enseignement	70
CHAPITRE XI. Interventions diverses	76
CONCLUSIONS	80

ANNEXES :

I. Carte du Congo situant l'aire dans laquelle s'inscrivent les concessions de la Société SYMÉTAÏN	82
II. Carte d'ensemble de ces concessions	83
III. Carte détaillée du bloc minier de Kalima avec indication des centres d'action sociale en activité à fin 1953	84
IV. Carte détaillée du secteur de Punia donnant les mêmes indications	85
V. Comptes de la Fondation SYMÉTAÏN arrêtés au 31 décembre 1953	86



PHOTO 1. — *Personnel de la Maternité de Kalima.*

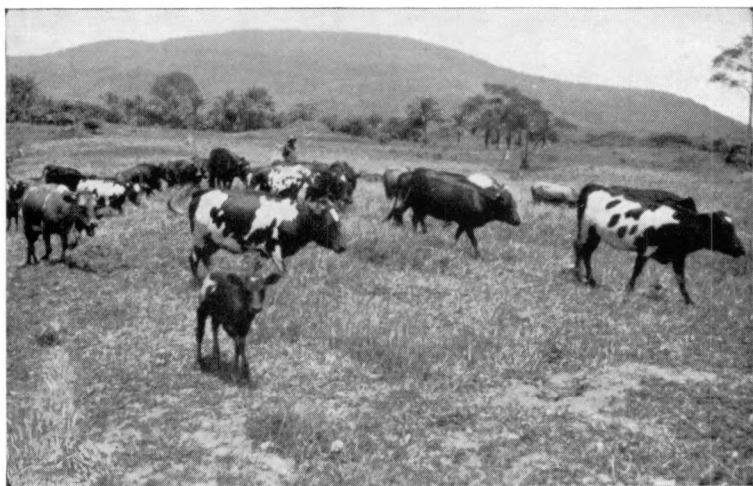


PHOTO 2. — *Bétail Dahomey à Kikungwa.*